



Maison d'Enfants
Anne-Marie Javouhey



PROJET D'ETABLISSEMENT

MECS Anne Marie Javouhey

2019 -2024



ASSOCIATION SAINT JOSEPH
30, RUE ANNE MARIE JAVOUHEY
60120 LE MESNIL SAINT FIRMIN

SOMMAIRE

Préambule

Méthodologie d'élaboration

<u>I. Le cadre</u>	<u>P.6</u>
I.1 Appartenance à l'association Saint Joseph et à la congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny	p.6
I.2 Habilitation et mission	p.7
I.3 Situation Géographique	p.8
I.4 Le contexte législatif et le schéma départemental de l'Oise	p.8
I.5 Les valeurs portées : « la Recherche du Meilleur Bien pour l'Enfant »	p.10
I.6 Notre projet pour la planète	p.13
<u>II. Le diagnostic de la population accueillie</u>	<u>P.13</u>
II.1 Les caractéristiques des jeunes accueillis, l'origine du placement	p.13
II.2 Les besoins observés chez les jeunes accueillis	p.14
<u>III. L'offre de service</u>	<u>P.16</u>
III.1 L'accueil de jeunes dans les « maisonnées » avec des groupes verticaux	p.16
III.2 L'accueil des fratries	p.16
III.3 Le groupes des adolescents : Un accompagnement pour préparer l'autonomie	p.17
III.4 L'accueil de jour	p.18
III.5 Les liens partenariaux, l'ouverture sur l'environnement	p.19
<u>IV Les prestations</u>	<u>P.22</u>
IV.1 Un accompagnement au quotidien	p.22
IV.2 La vie sociale (activités - ateliers internes et externes)	p.24
IV.3 Le soutien scolaire-préprofessionnel	p.25
IV.4 Le suivi médical et le soutien thérapeutique	p.26
IV.5 Les liens de coopération avec les parents	p.28
IV.6 L'éveil spirituel	p.29
<u>V. La personnalisation du parcours</u>	<u>P.30</u>
V.1 La procédure d'admission et l'accueil	p.30
V.2 Le projet personnalisé	p.31
V.3 L'orientation	p.33
<u>VI La garantie des droits</u>	<u>P.33</u>
VI.1 Le droit d'expression et d'information	p.33
VI.2 Droit à la sécurité et la bienveillance	p.34
VI.3 Droit au respect de la dignité, de la citoyenneté	p.35
VI.4 La vie affective et la sexualité	p.35

<u>VII. La communication et l'information</u>	<u>P.36</u>
VII.1 Les outils et supports d'information	p.36
VII.2 Les réunions et la communication interne/externe	p.38
<u>VIII. La pluridisciplinarité</u>	<u>P.39</u>
VIII.1 Organigramme	p.39
VIII.2 Les qualifications - la définition des fonctions	p.39
VIII.3 Le travail d'équipe	p.41
VIII.4 Les entretiens individuels – la politique de formation	p.41
VIII.5 La MECS un établissement formateur	p.42
VIII.6 La prévention des risques psychosociaux	p.42
<u>IX. Organisation et logistique</u>	<u>P.43</u>
IX.1 L'aspect financier	p.43
IX.2 Les locaux, le matériel, les véhicules	p.43
IX.3 La sécurité et la conformité	p.44
<u>X. Les modalités d'évaluation du projet d'établissement</u>	<u>P.46</u>
<u>XI Les objectifs sur les cinq ans, les perspectives</u>	<u>P.47</u>

Préambule

Depuis sa création en 1843, la maison d'enfants Anne Marie Javouhey a su évoluer en fonction des politiques publiques, tout en perpétuant les valeurs de sa fondatrice. Aujourd'hui, elle accueille 60 enfants de 3 à 18 ans avec la volonté d'accueillir en priorité des fratries.

Ces dernières années, la maison d'enfants a continué à former l'ensemble de son personnel et mis en place la totalité des outils de la loi 2002.2. Elle a ensuite étendu son offre de service afin de répondre de manière diversifiée aux besoins des enfants.

Depuis 2018, la maison d'enfants est dotée de 5 maisonnées accueillant les enfants de 3 à 15 ans, 1 maisonnée accompagnant les adolescents à partir de 15 ans et 1 accueil de jour pour les enfants de l'établissement déscolarisés, en scolarité partielle ou en attente de scolarisation.

C'est dans ce contexte d'amélioration continue de la qualité et d'adaptation de notre offre de service que ce projet d'établissement a été conçu par le comité de pilotage :

- Comment améliorer nos pratiques au quotidien ?
- Comment nous adapter à un public qui évolue ?
- Comment préparer les pré-majeurs à quitter l'établissement ?
- Comment préparer les enfants et les familles au retour au domicile ?
- Comment innover dans un contexte économique difficile ?

Après plusieurs séances d'échanges, d'état des lieux et de projections, nous avons élaboré le projet d'établissement de la maison d'enfants.

Ce document, validé par le Conseil d'Administration en juin 2019 a vocation à devenir une référence commune. Il vise à servir de fondement aux pratiques professionnelles et à formuler une projection à 5 ans des évolutions envisagées.

Lila Messaoudi
Directrice

Méthodologie d'élaboration

Le projet d'établissement de la Maison d'enfants Anne Marie Javouhey a été élaboré sous forme de démarche projet. Cette terminologie signifie de fait que le projet n'est pas seulement une obligation de conformité, ni conjoncturel, il devient évolutif, structurel, intégratif (intériorisé, approprié et mis en œuvre) par tous les professionnels qui en sont les principaux acteurs.

Le projet devient un diagnostic mais surtout une vision, la représentation intentionnelle d'une réalité future. Il a une dimension descriptive, projective, stratégique, politique, mais aussi symbolique dès lors que le projet permet de questionner le sens de ses actes, de ses paroles et de l'offre de service.

Le projet ainsi conçu devient une référence partagée, avec des finalités communes mais aussi des modalités d'actions et des méthodes utilisées par tous. C'est donc un objectif à réaliser par des acteurs dans un contexte précis, dans un délai donné, avec des moyens définis, nécessitant l'utilisation d'une démarche et d'outils appropriés.

La démarche projet nécessite une méthodologie rigoureuse avec des étapes définies : la phase de cadrage, la phase de conception, la phase de mise en œuvre et d'évaluation. Cette démarche participative souhaitée par la direction engage tous les professionnels, avec une implication différente.

Afin de constituer le comité de pilotage, la direction a souhaité que participe un représentant de chaque service, comme le recommande l'ANESM¹ dans La Recommandation de bonnes pratiques éditée en décembre 2009 sur « Elaboration, rédaction, animation du projet d'établissement ou de service ».

Le comité de pilotage pluridisciplinaire est ainsi constitué de dix personnes avec huit salariés de la MECS (direction et professionnels, la présidente et une représentante de la congrégation). Le comité de pilotage questionne les pratiques, les clarifie, proposent des améliorations. Les autres professionnels sont sollicités en amont des séances, avec une transmission régulière des écrits pour une lecture critique. Cinq séances et demies sont prévues avec l'appui d'un intervenant extérieur entre septembre 2018 et mars 2019. Le projet finalisé est ensuite adressé au Conseil d'Administration pour validation et proposé au Conseil de Vie Sociale pour consultation.

La réflexion sur l'offre de service avec l'ensemble des prestations proposées aux jeunes et leurs parents favorise la mise en perspective de nouvelles hypothèses et de pratiques. Chaque thématique ou processus débattu permet ainsi de faire des préconisations opérationnelles ou stratégiques. Elles se retrouvent en fin de projet, la direction avec le comité de pilotage proposent alors des priorités avec un plan d'action pluriannuel.

¹ Depuis le 1^{er} avril 2018, la Haute Autorité de Santé (H.A.S) a repris les missions et travaux de l'ANESM

I. Le cadre

I.1 Appartenance à l'Association Saint Joseph et à la congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny

Dès l'origine de la maison d'enfants au Mesnil Saint Firmin en 1843, l'initiateur, Monsieur Bazin, crée une petite colonie agricole et demande à Sœur Anne Marie Javouhey d'assurer l'éducation et l'enseignement de jeunes.

Au cours des années, le profil des enfants accueillis change et évolue en fonction des politiques publiques : orphelins, boursiers du département, pensionnaires et élèves dans les classes primaires, pupilles de la nation, jeunes en difficultés, enfants confiés par le département... mais la maison garde ses valeurs et les perpétue, l'association Saint Joseph en est garante depuis 1981.

L'association est régie par la loi 1901. Un Conseil d'Administration regroupe des représentants de la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny, membres de droit, et des administrateurs issus de la société civile.

Ils ont donné une orientation commune, issue des textes fondateurs, qui définit les perspectives d'évolution de la Maison d'Enfants en respectant les convictions d'Anne-Marie Javouhey, convictions visant le développement intégral de l'Homme dans une attitude de respect et de confiance. Elle est convaincue de **l'égalité de tous les Hommes entre eux, quelles que soient leurs origines et leurs cultures.**

L'association favorise l'évolution de l'enfant dans une attitude de respect, de confiance, en veillant à ce que chacun puisse développer ses qualités :

- Physiques et manuelles
- Psychiques et intellectuelles
- Artistiques
- Morales et spirituelles

La congrégation des sœurs de Saint Joseph de Cluny fondée par Sœur Anne Marie Javouhey est présente aujourd'hui sur les 5 continents :

- Spécialement en Amérique du Sud et dans les Antilles- Guyane mais aussi au Canada et aux Etats-Unis
- En Asie, en Inde et aux Philippines
- En Océanie, autant dans les îles de langue française que de langue anglaise : Australie, Nouvelle Zélande...
- En Afrique où de nombreux pays ont connu la guerre, la violence : Angola-Mozambique, Sierra Léone et le Ghana, les deux Congo et le Cameroun, la Guinée et le Sénégal...sans oublier la Réunion, Madagascar
- En Europe (France, Irlande-Angleterre, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Pologne)

Dans tous ces lieux, l'éducation tient une place essentielle puisqu'environ 150 000 jeunes et enfants suivent un parcours dans les établissements de la Congrégation : écoles, orphelinats, enfants des rues et jeunes en fragilité affective, économique et sociale.

En France, 10 300 jeunes sont accueillis sur 16 sites. Tous les âges de l'enfance sont couverts, de la maternelle aux classes primaires, au collège et lycée, aux formations complémentaires et supérieures :

- En Bretagne : Brest, Gourin, Briec (2 lycées - 3 collèges – 4 écoles primaires)
- A Lille : un lycée, un collège et une école primaire formant un ensemble scolaire
- En Normandie : Rouen, Yvetot et Forges Les Eaux (1 lycée, 1 collège, 3 écoles primaires)
- En région parisienne : Maisons-Alfort, Lagny (1 collège, 2 écoles primaires)
- En Picardie : Mesnil St Firmin, Estrées St Denis, Senlis (1 maison d'enfants, 1 lycée agricole, 1 collège)
- En Alsace : Mulhouse (1 lycée technologique)
- En Bourgogne : Chamblanc, Cluny (1 lycée agricole, 1 école primaire)
- A Lyon : (1 collège et 1 Lycée)

Le charisme d'Anne Marie Javouhey a été d'éduquer, d'instruire, de libérer dans un esprit de fraternité.

I.2 Habilitation et mission

Agréé Maison d'Enfants à Caractère Social depuis 1953, l'Etablissement est en constante réflexion sur la conception du travail social en internat éducatif.

La Maison d'Enfants Anne-Marie Javouhey possède un agrément Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.) avec la Direction Départementale à la Solidarité (D.D.S) de l'Oise, comme le stipule l'art. L313-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.).

L'habilitation à recevoir des mineurs confiés habituellement par l'autorité judiciaire, soit au titre de la législation relative à l'enfance délinquante, soit au titre de celle relative à l'assistance éducative, est délivrée par le représentant de l'Etat dans le Département après avis du Président du Conseil Général, pour tout ou partie du service ou de l'Etablissement. **La M.E.C.S. se situe exclusivement dans le champ de l'assistance éducative.**

Elle est habilitée par le Conseil Départemental de l'Oise selon l'article L316-6 du C.A.S.F. pour une capacité de 60 places. Elle est ouverte 365 jours par an et 24h/24h.

La mission des Maisons d'Enfants à Caractère Social est définie à l'article L.312-1 du C.A.S.F. : « Les Maisons d'Enfants à Caractère Social sont destinées à accueillir des mineurs et des jeunes majeurs qui connaissent des difficultés sociales et familiales. Elles leur apportent, en lien avec leur famille, un soutien et un cadre matériel, éducatif et psychologique favorable à l'épanouissement de leur personnalité et à leur insertion professionnelle. Elles pourvoient à l'ensemble des besoins des mineurs confiés et veillent à leur orientation en collaboration avec leur famille, leur représentant

légal, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les juges pour enfants. »

La Maison d'Enfants remplit sa mission de manière ininterrompue dans le respect des droits parentaux et de la Protection de l'Enfance.

La mission principale de la Maison d'Enfants est de recevoir l'enfant d'une famille dans le cadre de la protection de l'Enfance, de lui offrir un cadre protecteur et contenant, mais également de favoriser la reconstruction des liens familiaux.

A ce titre, le placement doit être présenté comme une réponse temporaire à la problématique familiale, un moyen de relire les rôles parentaux et les besoins de l'enfant. Pour ce faire, les professionnels accompagnent la quotidienneté dans toute sa complexité en lien constant avec les familles.

Les éducateurs sont présents du lever au coucher des enfants. Ils accompagnent tous les aspects de la vie quotidienne suscitant les apprentissages et le développement des capacités de chacun. Ils garantissent l'ouverture à la vie sociale par le biais d'activités, de clubs extérieurs, de séjours, d'ateliers de médiations éducatives (informatique, V.T.T.), de projets inter-associatifs...

I.3 Situation Géographique

La Maison d'Enfants Anne-Marie Javouhey située au 30 rue Anne-Marie Javouhey au Mesnil Saint Firmin. Elle est implantée en milieu rural à équidistance des communes de Breteuil (60) et Montdidier (80). La gare S.N.C.F. de Breteuil- Embranchement située sur la ligne Amiens/Paris constitue le moyen d'accès le plus proche.

Cette proximité (10 km) des deux bourgs (Breteuil et Montdidier) est stratégiquement intéressante. Elle permet d'être à la fois dans l'ambiance rurale pour s'évader rapidement sur l'extérieur (campagne) et en même temps être proche des deux villes (proximité des commerces, lycées, collèges, infrastructures sportives et culturelles).

I.4 Le contexte législatif et le schéma départemental de l'Oise

- **Les textes législatifs**

Nous présentons les lois cadres du secteur de la protection de l'enfance définissant le fonctionnement et l'agrément d'une MECS.

Les lois concernant la vie familiale, l'autorité parentale et l'assistance éducative :

- Loi du 4 juin 1970 sur l'autorité parentale, de 10 juillet 1989 concernant la prévention des mauvais traitements sur mineur, du 5 juillet 1996 relative à l'adoption, du 17 juin 1998 relative à la prévention et répression des infractions sexuelles, du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions ; la convention internationale des droits de l'enfant.

La loi de décentralisation du 22 janvier 1983 et 6 janvier 1986, les textes sur le statut des fonctionnaires.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Les articles 375 du CASF relatif aux mineurs en situation de danger nécessitant un placement du magistrat en MECS ou Foyer de l'enfance en termes de protection.

La loi de 2007 réformant la protection de l'enfance mettant l'accent sur la prévention, le repérage et une meilleure prise en charge. Une délimitation des secteurs de l'ASE, des MECS, de la PJJ avec la nécessaire coopération partenariale pour assurer l'accompagnement de jeunes difficiles.

La dernière loi du 14 mars 2016, s'articule autour de trois grandes orientations

- Une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant
- L'amélioration du repérage et du suivi des situations de maltraitance, de danger ou de risque de danger
- Le développement de la prévention à tous les âges de l'enfance
- Eviter les ruptures dans les parcours, notamment en accompagnant les jeunes à la sortie de l'aide sociale
- Développer la connaissance et l'observation en protection de l'enfance pour accroître les capacités de l'Etat et des départements à piloter, évaluer l'impact des politiques et dispositifs mis en place depuis 2007 (création d'un conseil national de la protection de l'enfance)

« L'énergie que nous avons mobilisée collectivement pour améliorer les réponses en protection de l'enfance, leur donner plus de visibilité, n'est en fait qu'un volet d'une ambition plus large, directement inspirée de nos engagements internationaux, celle de porter une stratégie nationale en faveur de l'enfance, fondée sur le respect et la promotion des droits »²

La loi du 14 mars 2016 souligne la nécessité de garantir plus de cohérence et de stabilité dans les parcours des enfants en protection de l'enfance.

- Afin de mieux connaître et identifier les besoins et ressources de l'enfant, le contenu du projet pour l'enfant (art 21) et du rapport de situation (art 28) est précisé. Ceux-ci constituent des outils essentiels dans le suivi et l'évaluation des parcours des enfants en protection de l'enfance. Il est précisé également la construction avec le jeune dès ses 17 ans d'un projet d'accès à l'autonomie (art 19)
- La mobilisation des ressources de leur environnement en sécurisant le recours à des tiers (art 13)
- La coopération entre les différents partenaires

La co-construction du projet personnalisé avec le jeune, l'évitement de situations de rupture dans son parcours et la coopération partenariale sont des éléments pris en compte dans ce nouveau projet d'établissement.

² Laurence Rossignol Assises du CNAEMO 23 mars 2016

- **Les orientations du dernier schéma départemental 2015-2019**

L'inscription de la MECS ainsi que son évolution dépendent également des changements environnementaux et des fiches actions du schéma départemental en matière de protection de l'enfance en danger et du soutien à la parentalité. Nous présentons celles sur lesquelles s'appuient la réflexion pluridisciplinaire, avec des perspectives et possibilités de développement pour une diversification des modes d'accompagnement.

Les enjeux du schéma départemental

- **Axe n°3 : Garantir la qualité et la cohérence des modalités d'intervention de l'ASE auprès de l'enfant et de sa famille**

Fiche action 9 : Actualisation des références techniques de l'ASE

Fiche action 10 : Garantir la cohérence des « parcours »

Fiche action 11 : Garantir la prise en compte de la santé des enfants confiés

- **Axe n°4 : Diversifier et enrichir l'accompagnement et l'accueil dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance**

Fiche action 12 : Promouvoir la concertation entre les financeurs (ARS, Conseil Départemental) afin de prendre en charge les situations complexes

Fiche action 13 : Favoriser la mise en place de solutions d'accueil innovantes adaptées aux besoins des enfants et de leurs familles

Fiche action 15 : Mettre en place une évaluation itérative et continue sur le projet de l'enfant avec la mise en place d'un "droit à l'interpellation" de la part des familles et des professionnels

Fiche action 16 : Organiser la gestion des places disponibles et faire évoluer l'offre au regard des besoins des enfants accueillis

- **Axe n°5 : Améliorer la connaissance des dispositifs par les usagers et les partenaires**

Fiche action 18 : Construire un annuaire partagé des ressources et des actions existantes dans l'Oise

Fiche action 19 : Mettre en place une journée annuelle de rencontre de l'ensemble des professionnels impliqués dans les politiques en faveur de l'enfance et de la famille

Les perspectives et préconisations stratégiques qui se trouvent en fin de projet prennent en compte ces enjeux et fiches action, afin de proposer une modularité personnalisée des parcours des jeunes et éviter les risques de rupture.

Nous serons bien évidemment attentifs au nouveau schéma départemental.

I.5 Les valeurs portées : « la Recherche du Meilleur Bien pour l'Enfant »

La mission de la Maison d'Enfants Anne-Marie Javouhey est avant tout la **protection de l'enfant et le respect de son intégrité**. Elle est mise en œuvre de manière ininterrompue dans le respect des droits parentaux.

Nous optons pour la finalité **R.M.B.E** :

« **Recherche** » pour signifier le souci de donner des réponses adaptées et cohérentes aux nouvelles difficultés des jeunes qui nous sont confiés.

« **Meilleur bien** » pour accompagner autant de projets individuels que d'enfants à chaque étape de leur développement.

« **De l'enfant** » pour rappeler que notre mission éducative vise à l'accompagnement de l'enfant sur tous les plans et dans toutes les circonstances, en lien avec sa famille, les instances sociales et judiciaires et les autres intervenants.

Les valeurs « *c'est ce qui est rare et précieux* », ce sont les valeurs qui dictent nos conduites, nos actes et nos choix, c'est ce sur quoi nous ne transigeons pas, quelle que soit la situation, la temporalité, le contexte dans lequel évolue une personne ou un professionnel. Les valeurs se rapprochent de l'éthique dans la mesure où il ne s'agit pas d'un discours philosophique mais d'une philosophie de l'action.

Il s'agit de ne pas banaliser les actes et paroles au quotidien, mais aussi de s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces valeurs énoncées dans le projet d'établissement. Ce sont les valeurs partagées et le projet d'établissement qui fédèrent et créent un lien d'appartenance entre les salariés.

Les valeurs portées par la maison d'enfants font le lien avec l'histoire de la congrégation, la dimension laïque et le fonctionnement de la MECS aujourd'hui. L'établissement est qualifié « Entreprise de tendance » en référence aux convictions religieuses de l'association.

- **La fraternité** : entraîne des liens d'amitié, de solidarité, de sympathie voire d'affection entre les personnes. Elle unit des frères et sœurs mais aussi des personnes qui sont proches par la vie quotidienne, par des centres d'intérêt, par des relations ...

A la maison d'enfants cette fraternité se vit dans les maisonnées entre frères et sœurs, par des liens de camaraderie et d'amitié qui se tissent dans une solidarité partagée et du fait d'adultes qui travaillent ensemble.

C'est un sentiment qui dépasse l'égo, qui rassemble plusieurs personnes pour créer un lien identitaire, orienté sur le respect de chacun avec sa différence.

- **La bienveillance** : vouloir du bien, c'est une disposition favorable à l'égard d'autrui, c'est veiller à l'intérêt de l'autre.

A la maison d'enfants, ces valeurs **de bienveillance et de non-discrimination** se vérifient par la capacité de l'établissement à accueillir dans le cadre de la protection des jeunes avec des pathologies différentes et/ou des handicaps nécessitant des aménagements matériels et des savoir-faire spécifiques.

- **La transmission** : c'est le désir de transmettre, de faire parvenir un savoir, une pensée, une information. Pour transmettre, il faut un émetteur : la parole, le geste, les attitudes sont de bons vecteurs pour léguer une histoire, des valeurs, ...

A la maison d'enfants, la transmission est « un réel marqueur » de l'action éducative. Les professionnels, à travers leur pratique quotidienne, transmettent des références, des valeurs, des modèles aux jeunes accueillis qu'ils peuvent intégrer (ou pas) pour se construire vers un futur adulte. Ces enfants reçoivent aussi de leurs milieux familiaux une transmission inter et intra générationnelle.

- **L'émancipation** : « s'affranchir de toute contrainte », se libérer, s'affranchir de toute dépendance, devenir autonome dans la manière de mener sa vie, savoir se prendre en charge, avoir capacité de se gérer.

A la maison d'enfants, l'émancipation (bien qu'elle soit un mouvement vers l'autonomie) peut avoir une connotation de valeur. C'est une façon de considérer la MECS comme un passage possible entre l'histoire du jeune et son devenir. S'émanciper c'est aussi une façon « de faire avec » et/ou d'accepter de perdre pour grandir, ce qui nécessite un soutien. Il s'agit d'un processus éducatif dans lequel tous les professionnels peuvent se reconnaître.

- **La citoyenneté** : c'est devenir un sujet de droits et de devoirs, avoir accès à tout droit civique quel que soit l'origine de la personne. C'est se sentir responsable dans la cité.

A la maison d'enfants, la citoyenneté renvoie à la dimension singulière et aussi collective. C'est la perception d'appartenir à un groupe, une maisonnée, et d'utiliser les ressources extérieures. La mission d'une MECS participe pour partie de l'accès à la citoyenneté, l'accompagnement de jeunes Mineurs Non Accompagnés en est une démonstration.

La direction souhaite renforcer cette dimension de citoyenneté en engageant l'établissement dans une démarche de développement durable pour les années à venir.

Il est à souligner l'existence au sein de la Maison d'enfants **de la commission Anne Marie Javouhey, commission de réflexion** regroupant des professionnels, des religieuses et des administrateurs. Cette instance aborde et questionne le sens de situations complexes ou des thématiques permettant un débat contradictoire. Cette instance s'apparente à une commission éthique qu'il est nécessaire de renforcer.

RBPP Le questionnement éthique dans les établissements et services médico-sociaux (Novembre 2010)

« L'éthique est donc de l'ordre de la recherche individuelle et collective : elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs et cherche à dépasser une logique d'action purement technique »

On peut considérer qu'il s'agit d'une réflexion qui vise à déterminer le « bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées ... Mais quelle que soit la formule retenue, la réflexion devra s'organiser dans un temps et un espace dédiés, autour de principes de fonctionnement garantissant une réelle circulation de la parole.

I.6 Notre projet pour la planète

Pour la maison d'enfants, la question du développement durable constitue, non seulement un enjeu social et économique, mais aussi un exemple de citoyenneté.

Développement durable : « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Loi constitutionnelle 2005-205 du 1er mars 2005.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants » (proverbe africain).

Le développement durable peut aussi être envisagé comme un facteur de performance de l'établissement.

Le développement durable est une démarche globale laissant une grande place à la créativité.

Cet engagement peut être impulsé par une ou des personnes ressources dans la Maison et un groupe de travail.

Les objectifs au niveau des enfants tourneront dans un premier temps autour d'une sensibilisation, une information et une formation au développement durable.

Véritable levier économique, social et environnemental, le développement durable peut se traduire :

- Dans les économies d'énergie (eau, électricité, chauffage)
- La transition énergétique
- La gestion des déchets (papiers recyclés, gaspillage alimentaire, tri sélectif)
- La mise en valeur et le développement du patrimoine végétal
- La favorisation des circuits courts (alimentation, matériaux)
- La mutualisation et rationalisation des transports (planning de travail limitant les allers/retours, covoiturage)
- La restauration (repas biologiques, gestion des déchets)
- Des achats éco responsables
- L'organisation et sensibilisation aux animations « nature »

II. Le diagnostic de la population accueillie

II.1 Les caractéristiques des jeunes accueillis, l'origine du placement

La MECS accueille des enfants et adolescents de 3 à 18 ans, relevant de l'article 375 du CASF, en situation de danger sur le plan social, physique et/ou psychologique. Ce qui conditionne l'admission relève de la problématique familiale et non de celle du jeune. Les caractéristiques des enfants accueillis peuvent être les suivantes :

- Fille ou garçon
- Seul ou en fratrie
- Troubles du comportement ou non
- Porteur de handicap psychique, moteur, sensoriel ou non
- Mineur Non Accompagné

- Scolarité ordinaire ou adaptée
- Issu du Département de l'Oise
- Statut Judiciaire ou administratif

En étudiant les rapports d'activité, on constate que les jeunes avec des troubles associés (handicap sensori-moteur, troubles de comportements, déficit intellectuel...), nécessitant également une orientation MDPH, sont plus nombreux ces dernières années.

La nature du danger conditionnant le placement peut se décliner de la manière suivante :

- Conditions d'éducation défaillantes (sans maltraitance évidente)
- Négligences lourdes
- Violence sexuelle envers le jeune
- Violence physique envers le jeune
- Violence psychologique envers le jeune
- Danger résultant du comportement du mineur lui-même
- Incapacité physique de prise en charge
- Pupille temporaire (Mineur sans représentant légal, non encore déclarés pupilles)
- Mineur non accompagné

Par ailleurs, nous relevons les éléments du contexte de vie influant sur la nature du danger et conditionnant le maintien dans l'accueil suivants :

- Conflits conjugaux/parentaux
- Problèmes psychopathologiques diagnostiqués d'un des parents
- Dépendance à l'alcool ou à la drogue
- Maladie, décès d'un parent
- Incarcération d'un ou des parents
- Extrême précarité socio-économique
- Handicap d'un ou des parents
- Délaissement/rejet d'un ou des parents
- Climat de violence globale
- Errance, marginalité d'un ou des parents

II.2 Les besoins observés chez les jeunes accueillis

Tout enfant a besoin pour grandir d'une base de sécurité interne suffisante pour explorer et acquérir des compétences (physiques, psychologiques, langagières, d'apprentissage, d'estime de soi, et de relations aux autres), favorables à son autonomie et à sa socialisation. Pour les enfants et adolescents accueillis à la maison d'enfants, il s'agit de leur apporter une attention personnalisée et des interrelations chaleureuses, au sein d'un environnement stimulant, stable et prévisible.

D'une manière générale, nous pouvons appliquer la classification modélisée par la pyramide de Maslow aux besoins des enfants que nous accueillons. Les recherches d'Abraham Maslow montrent que les motivations des êtres humains naissent dans des besoins à satisfaire hiérarchisés en 5 niveaux. Une hiérarchie qui débute par les besoins physiologiques jusqu'à l'étape ultime, l'accomplissement de soi.



Cependant, nous constatons un plus grand besoin de sécurité chez ces derniers. La recherche de sécurité (souvent associée à des liens d'attachement complexes ou peu sécurisés au moment de l'enfance) entraîne une baisse de l'estime de soi, de la confiance en soi ou aux autres. Les demandes affectives se traduisent par des attentes à l'égard des professionnels avec des manifestations opposées mais qui relèvent de la même problématique (relation fusionnelle de dépendance ou de rejet avec une hétéro-agressivité).

Au vu de leur contexte familial chaotique, les jeunes ont également besoin que nous accompagnions les liens d'attachement quel qu'ils soient. Ils ont besoin d'un regard bienveillant, d'un investissement de leur parent et le rôle d'un tiers afin d'accepter au mieux leurs difficultés parentales et permettre une distanciation.

Ils ont besoin d'une guidance constante et appropriée, de limites à ne pas dépasser et d'un cadre quotidien posé par l'adulte. Les jeunes ont également besoin que les adultes les aident à canaliser et à gérer leurs émotions, de compréhension et d'attention afin de pouvoir mieux communiquer et entrer en relation. Une fois que ces besoins de sécurité et de socialisation sont satisfaits, les jeunes prennent confiance en eux, et en l'adulte, ce qui leur permet de s'engager dans des relations plus positives, d'être plus autonome et de développer leurs capacités.

Les besoins repérés sont les mêmes quel que soit le sexe ou la provenance des jeunes accueillis au sein de la maison d'enfants. Néanmoins, l'âge du jeune, d'une part, et la manière singulière dont il va exprimer ses difficultés, sa souffrance, ses incompréhensions, sa colère, ses hésitations, d'autre part, demandent à chaque professionnel d'adapter systématiquement sa pratique.

Tous ces besoins constituent un outil d'observation utilisé dans le cadre des projets personnalisés. Il s'agit pour les professionnels de constater, d'observer les comportements et d'en rendre compte avant

de décliner une réflexion clinique et de répondre aux besoins des jeunes accueillis à travers des objectifs de travail et des moyens mis en place pour y parvenir.

Depuis ces dernières années, nous constatons une augmentation des pré-adolescents et adolescents dont certains en très grande difficulté. La maison d'enfants doit aujourd'hui proposer un accompagnement spécifique à ces enfants afin de limiter les passages à l'acte et ne pas arriver à des situations de rupture.

III L'offre de service

III.1 L'accueil de jeunes dans les « maisonnées » avec des groupes verticaux

Deux caractéristiques distinguent le mode de vie des jeunes accueillis à la MECS :

- **L'organisation en « maisonnées »**

Cette appellation n'est pas neutre, il s'agit d'une suppléance et non pas d'un rapport de substitution à la famille. Pour autant le fonctionnement, l'organisation et le projet éducatif reposent sur un mode de vie convivial qui se rapproche d'une « réalité familiale » plus que du « groupe institutionnalisé ».

- **La verticalité et la mixité des groupes**

Cet aspect est un des fondements du cadre éducatif et de l'organisation de ces maisonnées. A partir de 1974, cette hypothèse a été longuement réfléchi et expérimentée pour finalement être mise en œuvre en 1978. La typologie des groupes favorise ainsi l'accueil des fratries avec la confrontation et la cohabitation d'enfants de trois ans avec des adolescents de 15 ans.

La différence d'âge, de stade de développement, de besoins et de problématiques de chacun nécessitent une observation, une reconnaissance et une écoute active différenciée de la part des éducateurs.

Les processus d'identification sont possibles, les rapports de protection, d'aide des plus grands à l'égard des plus jeunes deviennent réalisables, en préservant un espace d'intimité pour chacun.

Les postures professionnelles réfléchies, les règles, le rythme de vie et les activités adaptées à chaque classe d'âge permettent une individualisation. Cette souplesse nécessite des échanges réguliers sur les objectifs du groupe, les façons de faire et les projets personnalisés.

III. 2 L'accueil des fratries

La MECS privilégie l'accueil des fratries dans les maisonnées sur des groupes verticaux et mixtes. Pour autant, suivant l'origine, les indications du placement, la préservation de l'individuation et l'intimité de chaque jeune, l'institution peut accueillir les frères et sœurs dans des Unités de Vie différentes.

Le placement, qu'il soit préparé ou qu'il résulte d'une situation d'urgence, reste un moment douloureux et déstabilisant dans l'histoire du jeune. La séparation de la fratrie ou son éclatement, la perte du lien fraternel et d'appartenance peuvent amplifier la détresse psychoaffective. La

préservation des liens avec l'accueil de fratrie est d'ailleurs fortement indiquée dans la charte des droits de l'enfant et les textes cadres de la protection de l'enfance.

La notion de référence varie en fonction de ces hypothèses :

- Dans le cas d'un accueil sur une maisonnée, un même professionnel assure la référence familiale et individuelle. Il devient l'interlocuteur privilégié des parents, du Référent Enfance Famille du Département et des autres partenaires.
- Dans l'hypothèse d'une répartition sur différentes maisonnées, chaque enfant se verra désigner un Référent et l'un d'entre eux exercera une mission de référence familiale. Ce dernier sera chargé, notamment, de rassembler les informations et les observations dans la perspective de préparer les différentes instances.

L'évolution de ces différentes pratiques relèvent non pas d'un idéal ou de préceptes théoriques, mais d'un ajustement régulier et pragmatique des pratiques professionnelles et institutionnelles, avec des expérimentations réalistes, prenant en compte l'évolution des besoins internes et sociétaux.

III. 3 Le groupe des adolescents : Un accompagnement pour préparer l'autonomie

L'autonomie est un concept fondateur de l'action socio-éducative parfois vulgarisée avec une perte de sens et de contenu. Il est utile d'en rappeler quelques critères :

- *Pour les philosophes grecs l'autonomie est vue comme la capacité à se régir selon ses propres lois, elle est synonyme d'autarcie ou d'autosuffisance*
- *L'autonomie désigne la capacité d'un objet, d'un individu ou système à se gouverner soi-même, selon ses propres règles.*
- *Le terme autonomie s'applique autant à une personne valide qu'en situation de handicap, l'autonomie peut se décomposer avec différentes étapes, avant l'action, pendant l'action et après l'action. Avant l'action, la personne a l'idée d'agir en fonction d'un besoin, puis vient l'intention pour entreprendre l'action et l'auto-détermination pour atteindre son objectif. Pendant l'action, la personne fait preuve de savoir-faire, en maîtrisant les actions pour réaliser un acte et remédier à des situations difficiles, elle sollicite des tiers. Après l'action, la personne est à même de faire un constat entre l'intention et la réalisation et peut évaluer les effets de son action pour évoluer et rechercher une autre stratégie*

Le groupe « adolescents » existe depuis janvier 2018. Cette nouvelle infrastructure semi-autonome, avec des modalités d'accueil, un fonctionnement et un encadrement spécifiques a été initié par une réflexion institutionnelle visant l'autonomie des adolescents et l'élaboration de leur projet de vie à leur sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Encadrement

- Une Educatrice Spécialisée Coordinatrice (1 ETP)
- Un Moniteur Educateur (1ETP)
- Une Maîtresse de Maison (0.5ETP)

Les objectifs

- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie quotidienne
- Acquérir les compétences nécessaires à une insertion sociale et professionnelle optimale lors de leur sortie du dispositif.

Les indications d'accueil sur le groupe

- Age requis : entre 15 et 18 ans en tenant compte de la maturité et des projets personnalisés
- Mixité

Pour les adolescents vivant déjà dans l'institution, des temps d'inclusion sont proposés pour préparer leur admission dans ce dispositif.

Localisation

L'unité « Adolescents » est située sur site et bénéficie des moyens et de la logistique institutionnels au même titre que les autres groupes, avec néanmoins des aménagements spécifiques au fonctionnement particulier et à la mise en œuvre du projet.

L'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés

L'unité « Adolescents » accueille les Mineurs Non Accompagnés (MNA) de l'établissement. Les deux éducateurs se « spécialisent » pour assurer les démarches juridico-administratives nécessaires aux régularisations de ces jeunes. Il s'agit en particulier d'assurer des liens de coopération avec les partenaires et instances institutionnelles (ex : DIRECTTE et le pôle professionnel) afin d'ouvrir l'accès aux droits essentiels (soins, carte de séjour, scolarisation ou soutien à l'alphabétisation). Les professionnels apportent un soutien individuel à ces jeunes, une écoute, en leur transmettant les codes sociaux indispensables à la socialisation et la citoyenneté.

III.4 L'accueil de jour

Initialement, les maîtresses de maisons assuraient la prise en charge des enfants déscolarisés, en situation de mal être ou sans projet défini en l'absence des éducateurs. Rapidement les équipes et la direction ont conclu sur la nécessité de structurer ce mode d'accompagnement afin de devenir un dispositif pérenne du projet d'établissement.

Depuis janvier 2018, l'accueil de jour permet donc à des jeunes déscolarisés de façon chronique (phobies, opposition massive) ou passagère (exclusion scolaire, absence d'enseignants) de bénéficier d'un rythme quotidien adapté, avec un emploi du temps et des règles.

Il devient une réponse possible, une alternative à des problématiques de jeunes nécessitant un « espace de transition » ou un temps de décompression pour exprimer ses difficultés. Le but est de limiter le conflit ou la montée de passage à l'acte.

Les objectifs

- Proposer un accompagnement éducatif repéré et constant en journée pour les enfants déscolarisés partiellement ou totalement.
- Mettre en place des ateliers pédagogiques, éducatifs ou de remédiations en alternatives.

- Diversifier les modalités d'accompagnement en fonction des besoins et de l'évolution des jeunes.

L'encadrement

- Une Monitrice Educatrice (1ETP)
- Un éducateur titulaire d'un BTEP Animateur Médiateur (1ETP)

Les professionnels interviennent en alternance en journée en accueil de jour, et en renfort sur les Unités de vie durant les après-midis et les soirées. Ils assurent également des transports, des démarches ou des accompagnements pour les intégrations en activités externes.

Organisation et modalités d'actions

L'accueil de jour est implanté dans un espace dédié, repéré, et dispose de matériels pédagogiques et éducatifs pour mener à bien sa mission. Par ailleurs, il bénéficie des moyens et de la logistique institutionnels au même titre que les autres services.

Il est ouvert sur le rythme scolaire, les jeunes disposent d'un planning hebdomadaire avec les différentes séquences, sorties et activités proposées. Les deux éducateurs alternent des activités de soutiens scolaires, des médiations pédagogiques, des activités créatives, ludiques et culturelles.

Leur accompagnement doit se faire en lien avec les équipes des Unités de vie et en cohérence avec le projet personnalisé de chaque enfant. L'accueil de jour est une infrastructure récente qui nécessite de s'étoffer et de se professionnaliser, avec des outils et des méthodes évolutives.

III. 5 Les liens partenariaux, l'ouverture sur l'environnement

La Direction est en lien avec le Conseil Départemental et plus précisément avec les services :

- de la DEF (Direction Enfance Famille) pour la politique de la protection de l'enfance
- de la QOTE (Qualité, Offre, Tarification et Evaluation) pour la partie financière
- et le DIRPA (Dispositif de Régulation des Places d'Accueil) avec lequel elle se coordonne afin de favoriser la gestion de la file active en matière d'admissions.

La Direction et l'équipe éducative sont en lien permanent avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (responsable protection de l'enfance, coordinateurs, référents enfance famille) pour accompagner au mieux les enfants au quotidien et dans leurs projets.

Les professionnels rencontrent les magistrats lors des audiences. Dans le cadre de l'accompagnement des projets d'orientation scolaire et professionnelle, les éducateurs sont en lien avec les employeurs et les centres de formations pour les jeunes en apprentissage, mais également les lieux de stage et les missions locales. Les éducateurs rencontrent régulièrement les enseignants de primaire, collège et lycée. Il existe deux conventions d'accueil avec le RPI de Chepoix, Bonvillers, La Hérelle et l'école H. Bayart de Breteuil ; lesquels nous garantissant ainsi un nombre de places assuré. Enfin, les éducateurs de l'unité ado se rendent régulièrement avec les jeunes MNA à la Préfecture, dans les Ambassades et les Consulats.

Pour ce qui est du soin, les médecins de proximité sont sollicités en priorité, mais également si besoin les spécialistes plus éloignés géographiquement. Le psychologue assure le lien avec la

MDPH pour des accueils ou orientations de jeunes relevant du champ du handicap ainsi que la coordination avec les thérapeutes, les CMP et CMPP, et le CHI de Clermont/Fitz-James. Les transports vers les lieux de soins, mais également les lieux de scolarité pour les jeunes relevant de la MDPH, et enfin pour certains vers les lieux d'hébergement en famille, sont assurés par des sociétés de taxi mandatées en partie par la MECS.

La MECS engage des partenariats socio culturels avec différentes associations comme : *Diabolo*, *Rimes croisées*, *Thèmes et Variations*.

Notre partenariat avec l'association Diabolo est désormais installé et essentiel dans notre activité. La convention annuelle prévoit l'organisation de plusieurs séjours et week-ends avec les enfants de l'établissement, tout au long de l'année. Ces temps d'animation et de vacances sont attendus et cette projection annuelle permet aux jeunes, à leur famille et aux professionnels de la maison d'enfants, d'élaborer un scénario au plus près des attentes et projets de chaque enfant .

Avec l'association Thèmes et Variations, les animations se déroulent autour des instruments de musique autour d'un goûter. L'association Rimes Croisées nous accompagne durant toute l'année au niveau de l'activité slam. Par ailleurs en lien avec l'Association *On a marché sur la bulle*, nous organisons un festival BD, qui regroupe annuellement des professionnels de ce secteur. La Maison est en lien avec la municipalité et son comité des fêtes.

Nous encourageons les enfants à s'engager dans une activité (sportive ou culturelle) dans les différentes associations ou clubs partenaires de notre secteur géographique.

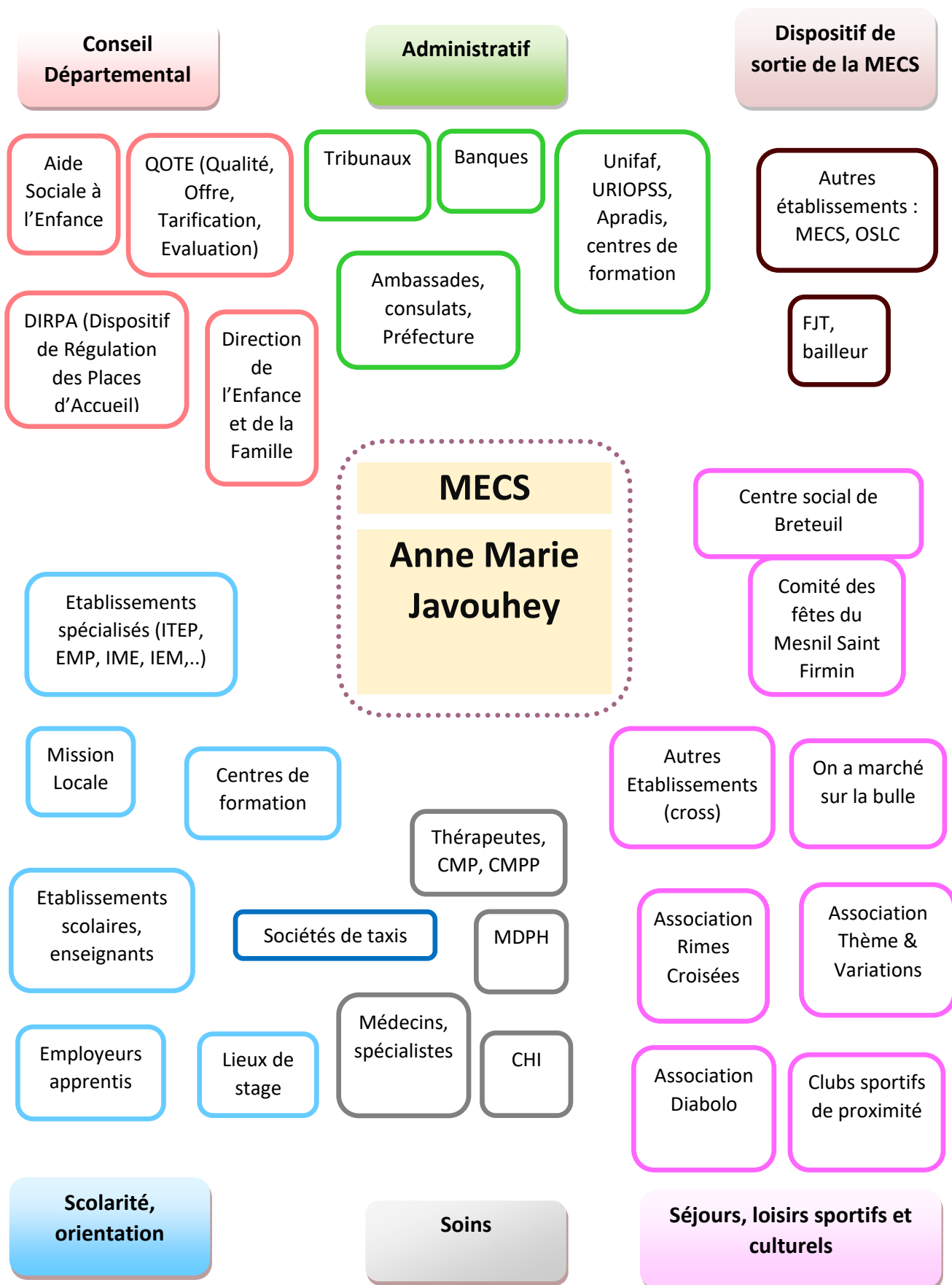
L'association est adhérente à la F.N.I.S.A.S.I.C (Fédération Nationale des Institutions de Santé et d'action Sociale d'Inspiration Chrétienne).

Notre maison est fédérée avec l'association V.I.S.A (Volontariat International au Service des Autres) de Strasbourg (67), pour l'accueil de jeunes bénévoles européens et hors Europe.

La préparation à la sortie de la MECS pour les futurs majeurs implique une mise en contact avec les FJT (Foyers jeunes Travailleurs) et les bailleurs, afin de leur trouver un nouveau lieu d'habitation. Pour les autres jeunes sortants, un dispositif d'orientation vers d'autres établissements (MECS, OSLC,...) est travaillé.

Enfin, la Direction est en lien avec la banque (agence de proximité) ainsi que divers organismes dans le cadre des formations (Unifaf, Apradis, et autres centres de formations selon les thématiques) et des accompagnements dans la réflexion et la mise en place des projets de la Maison (Apradis, URIOPSS).

Les liens partenariaux sont importants et actifs, cependant ils nécessitent de se renforcer, avec une ouverture et une intégration de la population locale plus accrue.



IV Les prestations

IV.1 Un accompagnement au quotidien

Interrogés sur leur quotidien, certains enfants évoquent avant tout une succession d'actes usuels comme se laver, déjeuner, aller à l'école, jouer, faire des activités... Cela représente également la possibilité de rencontrer d'autres jeunes, de voir ses frères et sœurs tous les jours et d'avoir des temps de visite avec ses parents...

C'est aussi l'occasion de parler avec les éducateurs de leurs ressentis, de leurs besoins, de leurs envies et de leur situation familiale. Pour les enfants, ce qui compte au quotidien c'est que l'adulte soit là pour eux.

Les repas, toilettes, couchers, levers, activités ludiques ou scolaires, sorties... sont autant de moments propices à la rencontre, à la relation, aux liens qui se tissent. Le quotidien permet de poser le cadre, de fixer des règles, de transmettre un savoir faire et un savoir être.

Les professionnels de la maison partagent le quotidien des enfants au travers d'un lieu, la MECS. Ils sont disponibles pour les accueillir à tout moment de la journée, toute l'année et à toute heure du jour et de la nuit.

Accueillir c'est rencontrer la personne telle qu'elle est et non telle que nous voulons qu'elle soit. C'est accepter que ses besoins puissent nous perturber dans nos priorités, nos objectifs. C'est rendre acteur chaque enfant. C'est accompagner la personne sans solution possible, être souple, plastique dans sa posture.

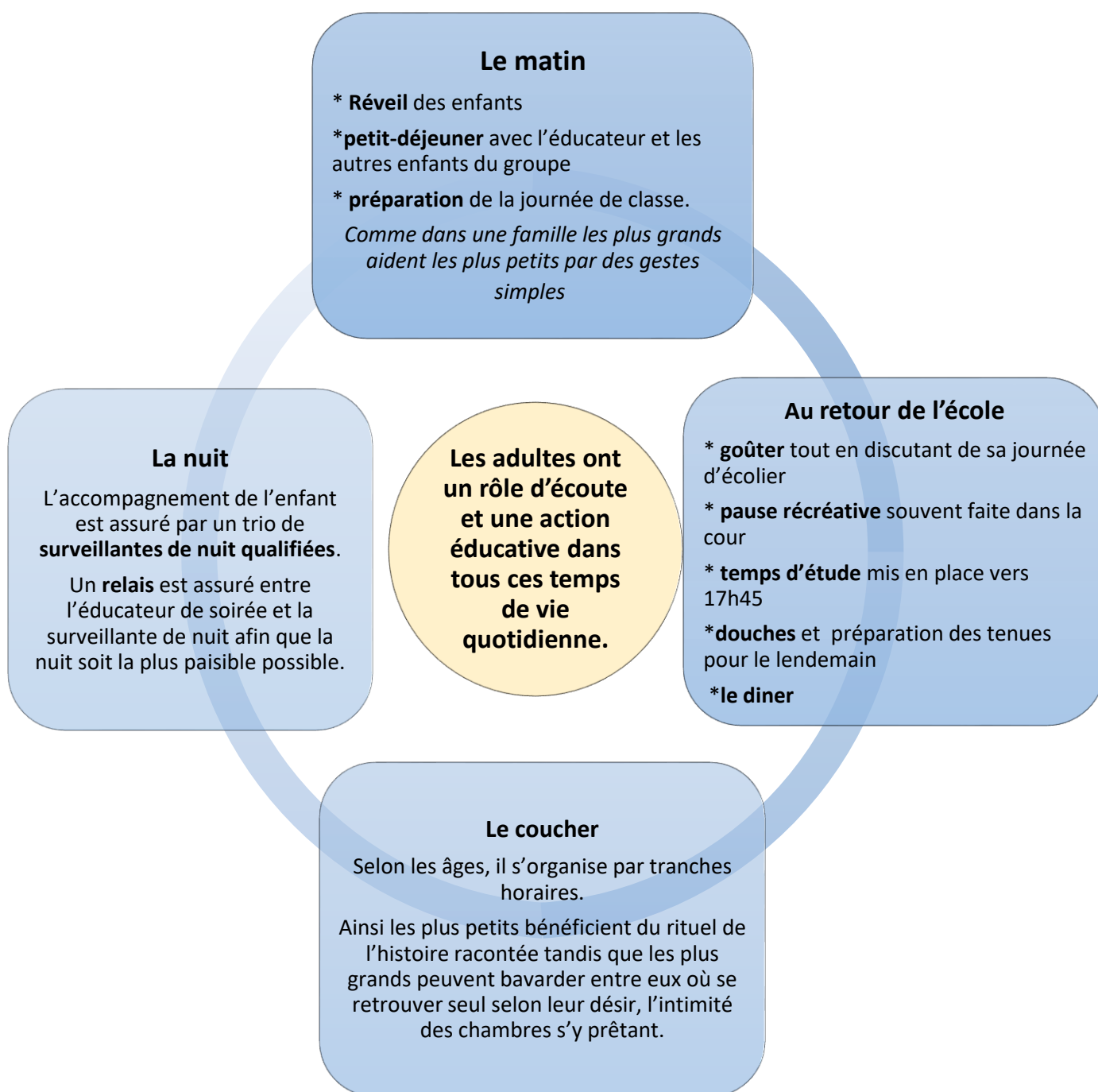
Dans ce contexte, la préoccupation des professionnels est de porter une attention à chaque personne d'une maisonnée, et ainsi de répondre aux besoins fondamentaux³ des enfants de la manière la plus individualisée et personnalisée possible.

Les actes, les mots et les maux de tous les jours représentent alors un champ d'investigation propice à la perception, la compréhension voire à la résolution des difficultés rencontrées.

En effet, la quotidienneté ne se résume pas à ce que l'on pourrait qualifier de quotidien ordinaire. Il existe dans ce quotidien, un quotidien plus événementiel dit « quotidien de surprise » (Joseph Rouzel) forgé par le conflit verbal ou physique, la fugue, la colère, la frustration, les événements heureux ou malheureux. Dans une institution comme la nôtre, l'ordinaire et l'événementiel s'entremêlent pour faire du quotidien une médiation centrale où peut s'engager la rencontre avec l'autre et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et bienveillant.

³ En référence au rapport du Docteur Marie-Paule Martin-Blachais « Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance » (février 2017)

Une journée habituelle



Les journées non scolaires sont rythmées par la prise en charge quotidienne et l'accès à des activités encadrées par les professionnels de la M.E.C.S. ou proposées par les associations des alentours (équitation, danse, foot,...).

Les week-ends se passent en famille pour certains. Pour les autres, l'encadrement est assuré par l'équipe éducative.

Les vacances

En fonction des droits parentaux, les enfants alternent entre des temps d'hébergements en famille, des séjours organisés par l'équipe éducative, des séjours type « colonie » et une présence sur site.

Pour les vacances d'hiver et de printemps, les éducateurs organisent de courts séjours en gîte ou en camping dans différentes régions. Ainsi les découvertes culturelles, géographiques et écologiques sont mises en œuvre pour leur aspect ludique et éducatif : canoë, visite de musée et du Patrimoine, séjour ski ...Ces séjours permettent également de proposer des projets en fonction des groupes d'âges ou des appétences et de rebattre la donnée de la mixité et/ou de la verticalité.

Pour les vacances d'été, le mois de juillet est ponctué de petits séjours d'une semaine en alternance avec les séjours en famille, selon les calendriers. Les plus jeunes enfants peuvent être inscrits dans un Centre de Loisirs Sans Hébergement d'un village de proximité et les plus grands au Centre Animation Jeunesse de la ville voisine. Durant le mois d'août, un séjour de trois semaines est organisé pour la majorité des enfants avec l'Association Diabolo, l'un partenaires de la Maison. Pour les adolescents, des séjours individuels sont prévus avec divers prestataires associatifs en fonction des intérêts de chacun (vidéo, foot, équitation...). Des hébergements en famille sont également mis en place en fonction des droits parentaux.

IV.2 La vie sociale (activités - ateliers internes et externes)

Les objectifs :

- Favoriser la découverte de pratiques socio culturelles et créatives
- Développer les compétences des jeunes et la vie sociale
- Proposer des modalités d'inclusion socio culturelle sur l'environnement

La dimension socio culturelle est importante, mobilisant les professionnels ainsi que des bénévoles. La richesse et la diversité des actions internes et externes soulignent **l'importance accordée à la culture**, la découverte des pratiques et activités afin d'aider les jeunes à affirmer des choix, développer leurs capacités relationnelles et communicationnelles, apprendre et se perfectionner.

Les week-ends sont des temps forts pour modifier le rythme des jeunes et proposer des activités et des sorties. Les activités alternent entre :

- Sorties culturelles dans l'environnement proche ou facilement accessible,
- Participations à des festivités ou des attractions,
- Découvertes de la nature,
- Activités manuelles et artistiques,
- Activités sportives,
- Informatique...

De nombreuses activités et sorties sont proposées sur un mode transversal, ce qui favorise la confrontation entre jeunes de groupes différents et une coanimation par des éducateurs d'équipes éducatives différentes. De surcroît, cela permet aussi de reconstituer des groupes d'âges et de proposer des projets spécifiquement adaptés.

La MECS organise assez régulièrement des semaines autour d'une thématique, comme la semaine du goût ou du jeu. L'établissement s'ouvre aussi sur l'extérieur en proposant des activités thématiques et en invitant parents, habitants du village...à des manifestations comme la Kermesse, le festival BD, le Cross, le marché de Noël, Goûter la musique.....

Les jeunes, à leur demande, sont inscrits dans des clubs extérieurs, soit en théâtre, en équitation, ou pour exercer une activité sportive. De plus, des bénévoles interviennent tous les 15 jours pour animer un atelier contes.

IV.3 Le soutien scolaire-préprofessionnel

Les objectifs :

- Favoriser l'intégration et l'inclusion scolaire des jeunes dans le dispositif de droit commun
- Soutenir, préparer les jeunes à l'insertion professionnelle
- Apporter un soutien diversifié aux jeunes afin de les stimuler sur le plan scolaire et les aider à dépasser des situations d'échec

Les jeunes accueillis sont dans leur majorité scolarisés sur des structures extérieures (écoles primaires, collèges ou lycées). Certains d'entre eux sont intégrés suite à une notification MDPH dans des Cliss ou des Ulis (classes d'intégration avec un accompagnement spécifique). Le dispositif de l'Apprentissage est également une option possible.

Il existe depuis début 2018 un accueil de jour pour des jeunes dans l'impossibilité de suivre une scolarité extérieure pour des causes multiples. Pour autant cette prestation spécifique s'inscrit dans une temporalité définie et ne peut se substituer à la scolarité de droit commun ou devenir une indication d'admission, qui dépasserait la mission et l'habilitation d'une MECS.

Sur chaque groupe les éducateurs assurent un soutien scolaire avec le groupe de jeunes. L'organisation et le fonctionnement diffèrent suivant les équipes éducatives mais le temps est commun à toute la MECS.

Des bénévoles interviennent deux soirs par semaine afin d'apporter un soutien scolaire individuel pour environ quinze jeunes, cela en lien avec les deux éducateurs en charge de la coordination du soutien scolaire.

Les éducateurs référents assurent également les démarches pour des recherches de stages ainsi que les bilans avec les employeurs (environ deux stages de huit semaines en lycée professionnel). Les parents sont associés aux démarches et sollicités pour la signature des conventions.

IV. 4 Le suivi médical et le soutien thérapeutique

RBPP Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements /services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives décembre 2015

« La prise en compte de la santé et du bien-être des mineurs/jeunes majeurs dans les établissements/services de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse nécessite une réelle implication pluri professionnelle et à tous les niveaux de la structure : de l'équipe de direction, des chefs de service, des professionnels de santé (nommés ou partenaires), mais aussi des professionnels éducatifs, pédagogiques ou encore techniques ainsi que des assistants sociaux. »

« À chacun de ces niveaux, l'information et la formation des professionnels aux problématiques de santé sont indispensables. »

« La prise en compte de la santé est une démarche globale, active, visible des mineurs/jeunes majeurs, des parents, des professionnels de l'établissement/service ainsi que des partenaires. Elle nécessite pour cela d'être formalisée dans le projet d'établissement/service. Les mineurs/jeunes majeurs et les parents y participent. »

Les objectifs

- Veiller au suivi médical des jeunes et à leur santé
- Prendre en compte les manifestations de mal être psychique ou psycho-affectifs des jeunes et apporter un soutien adapté
- Proposer des actions préventives dans le domaine médical et thérapeutique

• **Le suivi médical**

Une infirmière exerce à 0,58 .ETP à la MECS. Elle recueille les éléments médicaux de la part des familles ou des établissements précédents ainsi que les autorisations d'opérer de soins et de vacciner afin de les enregistrer dans le dossier médical de l'enfant.

L'infirmière reçoit systématiquement chaque enfant à la suite de l'admission afin de recueillir ses attentes, assurer un premier bilan de santé et le suivi d'un éventuel traitement. Les parents sont informés des rendez-vous médicaux et des résultats.

L'infirmière intervient dans l'établissement jusqu'à 19 h deux fois par semaine, elle assure les soins nécessaires dans le cadre de l'infirmerie. Hors temps de l'infirmière, les éducateurs sollicitent le cadre d'astreinte, avec la possibilité d'intervention du SAMU en cas de nécessité.

Deux médecins de la maison de santé de Breteuil assurent les consultations des enfants de la MECS. En règle générale l'infirmière assure les accompagnements médicaux auprès des spécialistes ou à l'hôpital. Toutefois les éducateurs assurent également des accompagnements en particulier en soirée et le week-end si un problème médical est à traiter en urgence.

La coopération entre l'infirmière et l'équipe éducative

Les professionnels sont vigilants quant à l'observation de comportements ou de signaux relatifs à la santé de chaque jeune, également de son ressenti à l'égard de la douleur. Ils utilisent le cahier de liaison afin de noter les informations et les observations concernant la santé du jeune et de son bien-être physique. Les données médicales dans le cadre du secret partagé (renforcé depuis début 2016 avec la loi Touraine) sont consignées dans le carnet de santé.

Les éducateurs ne sont pas habilités à donner un médicament en termes de responsabilité, ils en réfèrent à l'infirmière ou au cadre d'astreinte en son absence. Par contre, ils sont tenus d'apporter une aide à la prise de traitement (somatique et neuroleptique). Les traitements sont préparés sous forme de semainier par l'infirmière et donnés dans le bureau des éducateurs en suivant le protocole d'aide à la prise des traitements.

Le temps des vacances avec le regroupement des jeunes sur les mêmes groupes devient plus complexe pour le suivi des traitements et demande une attention particulière.

L'infirmière apporte de façon ponctuelle et individuelle des informations à chaque jeune quant à la prévention concernant la santé ou des risques d'addictions. La maîtresse de maison intervient également au quotidien avec les jeunes sur des questions d'éducation à la santé, de l'hygiène et de la prévention.

Il est nécessaire, suivant les problèmes de santé ou les risques, que les modalités d'accompagnement soient abordées entre les professionnels dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé.

Il existe des protocoles de prévention des risques épidémiologiques et un protocole canicule concernant l'ensemble des équipes. Il est envisagé de proposer des actions préventives sur des problématiques concernant la santé et les addictions.

Le soutien thérapeutique auprès des jeunes

Un psychologue intervient à temps complet sur la MECS. Il participe au processus d'admission et à la commission d'admission avec une attention particulière aux troubles psychiques ou psychoaffectifs des jeunes admis. Il peut poser des contre-indications (troubles importants et/ou incompatibilités avec le groupe d'accueil). Le psychologue rencontre systématiquement le jeune en entretien dans le mois suivant son admission.

Le psychologue rencontre en entretien de soutien les jeunes, à leur demande ou celle des éducateurs, mais aussi de la part des partenaires. Les modalités de soutiens sont adaptées en fonction de l'âge des jeunes et de leur problématique (médiations diverses), y compris des groupes de parole avec des fratries par exemple. Le psychologue prépare les suivis thérapeutiques extérieurs (CMP ou CMPP), et rencontre les praticiens pour faire un point avec ou sans le jeune, il participe également aux orientations. Les parents sont systématiquement informés de tout soutien thérapeutique et peuvent rencontrer le psychologue avec ou sans le jeune.

Le soutien des équipes

Le psychologue peut être sollicité par tout professionnel afin d'aborder des situations complexes avec les jeunes pour une meilleure compréhension de ses difficultés et prendre de la distance. Il peut

également intervenir face à des problèmes relationnels ou des divergences entre professionnels ou de climat social difficile. Le psychologue participe aux réunions d'équipe afin d'apporter un regard clinique et une connaissance du jeune pouvant aider à faire évoluer des postures et façon d'agir.

IV.5 Les liens de coopération avec les parents

RBPP L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement Novembre 2009

Viser l'intérêt de l'enfant :

« Le soutien à l'exercice de l'autorité parentale se révèle être un outil de la protection de l'enfance dès lors qu'il s'inscrit dans le droit des enfants à avoir des parents qui exercent leurs responsabilités. Toutefois « l'intérêt supérieur de l'enfant » vient fixer les limites du travail avec les parents : l'implication de ces derniers ne nuira pas à la protection de l'enfant »

« Chaque situation d'enfant accueilli est singulière. Les parents ont de droit une place, variable selon les décisions de justice. Ils ont aussi la place que leur donne ou qu'attend leur enfant. Parce que les parents occupent cette place de façon différente les uns des autres, le travail avec eux nécessite d'être adapté à chaque situation »

Les objectifs

- Garantir l'autorité parentale et soutenir la parentalité
- Impliquer les parents dans le Projet Personnalisé et l'évolution de leur enfant
- Diversifier les modalités de rencontres et d'accompagnement

L'autorité parentale, définie par les articles 375 du CASF est renforcée par la recommandation de bonnes pratiques de l'HAS, reste un sujet d'actualité et de vigilance de la part des professionnels.

Les parents peuvent être présents au rendez-vous de présentation de la Maison d'Enfants. Ils sont sollicités par les éducateurs référents ou les cadres pour toute démarche, rencontre avec les partenaires ou les engagements concernant le soutien du jeune, tant sur le plan scolaire, médical, thérapeutique, social.

Les échanges téléphoniques sont réguliers entre les éducateurs et les parents, ces derniers sont informés de la mission et de l'organisation de la MECS par le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement. Ils signent ou prennent connaissance du DIPEC (Document Individuel de Prise en Charge) dans le mois suivant l'admission de leur enfant.

Le soutien à la parentalité et la coopération avec les professionnels

Le soutien à la parentalité est également précisé dans les articles 375 du CASF, il s'inscrit dans la mission d'une MECS, nécessitant de déployer des modalités d'accompagnement les plus diversifiées possibles.

Les parents sont invités aux manifestations institutionnelles (ex de la fête de Noël ou d'une kermesse). Les parents appellent assez régulièrement les éducateurs référents afin de s'informer de l'évolution et de l'emploi du temps de leur enfant. Les professionnels sollicitent également les parents vivant ensemble ou séparés.

Les entretiens s'effectuent à la MECS dans le cadre de visite accompagnée entre les parents, l'éducateur avec un autre professionnel si besoin ou un cadre de direction. Le rythme et la nature des entretiens dépendent des liens parents/ enfants, du projet personnalisé du jeune et des attendus de l'ordonnance du magistrat. Des rencontres plus informelles se font au moment des retours de week-end. Il arrive que les parents appellent l'éducateur quand ils rencontrent une difficulté éducative ou relationnelle avec leur enfant.

Les éducateurs assurent des accompagnements et participent aux visites médiatisées avec un service habilité précisé dans l'ordonnance.

Suivant la nature des liens entre parents et enfants, de l'évolution des droits de visite ou de rencontre, des parents peuvent passer un temps en journée en semaine ou le week-end dans l'établissement avec leur enfant ou lors de sortie.

Les professionnels et la direction proposent de réfléchir à la mise en place d'un lieu d'accueil pour recevoir des parents en nuitée et d'accentuer le soutien à la parentalité avec notamment un placement à domicile. Ceci nécessitera de revisiter le dispositif actuel.

IV.6 L'éveil spirituel

La pratique religieuse est facilitée tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'Etablissement, à la demande des enfants et de leurs parents mais n'intervient aucunement dans les critères d'admission.

Les enfants ont la possibilité d'accéder à un enseignement religieux sous l'égide de la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny, en lien avec les paroisses locales. A ce titre, elles répondent aux sollicitations des familles mais ne proposent pas systématiquement aux enfants de suivre la catéchèse et de participer à des célébrations afin de les préparer à des Sacrements tels que le Baptême, la Première Communion, la Confirmation.

Il existe un « point écoute » chaque mercredi à 18h assuré par la congrégation (animé par des sœurs et/ou administrateurs) recevant des jeunes qui souhaitent aborder un espace calme, écoutant proposant une certaine réflexion sur le sens de la vie et la spiritualité.

V La personnalisation du parcours

V.1 La procédure d'admission et l'accueil

L'établissement est tenu de renseigner, en amont, le Conseil Départemental quant au prévisionnel de départs et admissions par l'intermédiaire du DIRPA et du logiciel dédié.

Une procédure d'admission est engagée dès qu'une place devient vacante ou est en passe de l'être. La sortie prévue d'un jeune de la MECS induit la réception d'un dossier de « candidature » élaboré par le Territoire dont dépend l'enfant.

Procédure d'Admission



Il arrive ponctuellement que la MECS soit sollicitée pour un accueil d'urgence. Dans ce cas, le processus d'admission est adapté en fonction des circonstances.

Pour l'admission, l'équipe d'Unité de vie en son ensemble s'est assurée en amont que les conditions d'accueil étaient requises. Le groupe d'enfants est informé de l'arrivée. La chambre est déterminée et installée.

A l'arrivée dans une unité de vie, l'enfant est accueilli par un éducateur et la maîtresse de maison qui lui font visiter toutes les pièces constituant son lieu de vie.

Un inventaire de son patrimoine vestimentaire est établi. Selon les besoins, des achats seront effectués en tenant compte de ses goûts. Cette garde-robe lui appartenant en propre, il l'emportera en quittant l'Etablissement.

Les démarches administratives auront été anticipées (signatures d'autorisations, de DIPEC...) afin que l'accueil soit une priorité. De la même manière, l'horaire de l'admission aura été pensé pour favoriser une installation dans de bonnes conditions.

V.2 Le projet personnalisé

A.N.E.S.M. Recommandation du guide de bonne pratique : les attentes de la personne et le projet personnalisé :

« Il est recommandé aux professionnels de veiller à ce que le projet personnalisé soit rédigé en conservant la trace des différentes phases de co-construction. Le document mentionne ainsi, au fur et à mesure des phases de la démarche, les éléments principaux permettant le suivi de la progression du projet. La contribution des différentes parties prenantes apparaît de manière clairement différenciée. »

« Le référent est l'interlocuteur privilégié des parties prenantes, il veille au déroulement des différentes phases du projet personnalisé et à la cohérence des interventions »

Les objectifs

- Favoriser l'implication du jeune dans la construction de son Projet Personnalisé
- Elaborer un projet personnalisé en équipe avec des objectifs communs
- Evaluer périodiquement et réajuster le PP

Des professionnels de la MECS ont participé à l'élaboration de la recommandation de bonnes pratiques relatives au projet personnalisé. Le projet personnalisé est désormais coconstruit entre les professionnels et le jeune, qui de fait n'est plus que le bénéficiaire, pour se faire il est indispensable de l'impliquer dans l'ensemble du processus. Le rôle du référent est d'importance, il est chargé de préparer le PP et veiller à sa mise en œuvre en lien avec ses collègues, le jeune, ses parents et les partenaires. Le PP suit une logique avec différentes phases, celle de préparation, d'élaboration, de négociation (sachant que certains éléments du PP, ex la prise en compte des besoins du jeune, y

compris la notion de danger avec ses modalités d'actions, sont non négociables), de mise en œuvre et d'évaluation.

Le PP requiert d'une part une méthode commune et partagée par tous, d'autre part un outil d'observation avec des critères communs afin de mutualiser les observations des capacités et fragilités des jeunes accueillis. La synthèse des observations permet alors d'élaborer des hypothèses, traduites ensuite sous forme d'objectifs et de moyens.

Rappelons qu'un objectif n'est pas une finalité (ex socialisation, préparer l'insertion, favoriser l'autonomie.) mais il est opérationnel, mesurable et temporel (ex apprendre à se lever seul et préparer son petit déjeuner- utiliser les transports en commun- écouter comprendre une consigne et la mettre en œuvre)

Le déroulement du projet personnalisé

Les réunions de projet personnalisé sont planifiées annuellement en tenant compte des audiences. Le PP peut ainsi alimenter le rapport adressé à l'ASE pour préparer l'audience. Le projet personnalisé de l'établissement est à distinguer du projet de l'enfant confié à l'ASE qui concerne la globalité du parcours du jeune depuis son admission à l'ASE jusqu'à sa sortie. Chaque projet personnalisé devient un avenant du DIPEC.

Le référent sollicite les partenaires, en particulier le référent ASE pour préparer le projet personnalisé.

Le référent prépare le projet personnalisé sur un document institutionnel à l'appui d'observations recueillies dans le classeur individuel du jeune, il propose des pistes de travail avec des objectifs.

Un outil d'observation « sur mesure » est à réaliser. C'est un moyen de se décentrer par rapport au jeune, limiter le risque de trop de subjectivité, afin d'ouvrir son regard sur le jeune en le regardant vivre dans l'établissement, avec un nouveau prisme sur ces besoins essentiels.

Un temps de rencontre est systématiquement prévu entre le jeune et le référent afin de recueillir ses attentes et demandes, avec un mode de communication adapté. Les professionnels s'aperçoivent que le jeune souscrit et valide ce que propose le référent, le consentement éclairé et le libre arbitre sont à questionner. Le référent sollicite le psychologue et la maîtresse de maison afin d'avoir une perception globale du jeune.

Les parents sont informés du PP et sont sollicités pour une rencontre afin de débattre des objectifs et des moyens proposés.

Une réunion d'environ 30 mn regroupent les éducateurs du groupe et le chef de service afin d'échanger et débattre sur les observations et envisager des objectifs et modalités d'action communs.

Après un entretien avec le jeune, le PP est mis en œuvre, il est discuté en équipe mais de façon assez informelle. L'évaluation de l'atteinte des objectifs, de l'effectivité des moyens ainsi que des effets pour le jeune reste empirique. Le PP est réévalué ou réactualisé annuellement.

Il est convenu de renforcer la dimension évaluative du PP, avec l'atteinte des objectifs. La réflexion porte aussi sur la construction d'un outil d'observation partagé.

V.3 L'orientation

Les départs se préparent dans le cadre du projet personnalisé en lien avec l'ASE, la famille et le magistrat pour ce qui est de l'évolution des droits par exemple.

Typologie des départs :

- Retour dans la famille
- Confinement à un Tiers Digne de Confiance
- Orientation Famille d'accueil
- Orientation M.E.C.S. ou Accueil ados
- Orientation CDEF en cas d'exclusion
- Départ avec A.A.J.M.
- Majorité sans disposition particulière

Les parents et le jeune sont impliqués avec le référent ASE pour assurer des démarches, constituer le dossier et visiter des structures spécialisées si besoin. L'éducateur référent assure le suivi de la coordination afin de favoriser la réalisation du projet de sortie. Des échanges réguliers se font entre le chef de service et les référents afin de mettre en œuvre la stratégie la plus adaptée.

Les sorties d'urgence

Différentes raisons peuvent intervenir pour déterminer une sortie en urgence. En particulier les manifestations ou passages à l'acte portant atteinte à la sécurité des personnes ou des biens (actes sexuels abusifs, maltraitance, passage à l'acte physique sur un professionnel).

Des Informations Préoccupantes sont adressées à l'ASE (CRIP) avec quelques fois des demandes d'orientation. Des alertes régulières sont adressées à l'ASE suite à des incidents répétitifs. Malgré des stratégies d'accompagnement diversifiées, les réponses peuvent être inappropriées nécessitant une structure plus contenante.

Une commission est mise en œuvre au niveau du conseil départemental pour rechercher des solutions face à des jeunes dit « incasables » suite aux remontées des travailleurs sociaux des territoires.

En lien avec une fiche action du schéma départemental il est envisagé d'engager une réflexion pour un accueil spécifique de jeunes réfractaires au collectif et en situation de détresse. La coopération avec le secteur médico-social est de rigueur.

VI La garantie des droits

VI.1 Le droit d'expression et d'information

En 2013 les professionnels diffusent un questionnaire, dans le cadre de l'évaluation interne, à un panel de jeunes concernant le cadre quotidien, les loisirs, la qualité de l'accompagnement, ce questionnaire a permis aussi de prendre en compte des attentes collectives afin d'y répondre (ex de l'amélioration des repas, aménagement d'une aire de jeux). Les résultats sont adressés aux jeunes et aux parents.

Les outils juridiques (livret d'accueil, règlement de fonctionnement) sont adressés aux jeunes et parents lors de l'entretien d'admission. Ils nécessitent d'être réactualisés en impliquant quelques jeunes intéressés.

Un conseil de vie sociale est créé depuis janvier 2018, il se réunit deux à trois fois par an avec un délégué par unité, une éducatrice, la direction, un administrateur et un parent. La préparation est réalisée conjointement par la directrice et un jeune délégué, un compte rendu est rédigé, transmis aux groupes. Les jeunes préparent en amont la réunion avec leurs pairs.

Des temps de réunion sont prévus sur les groupes mais aujourd'hui réalisés de façon ponctuelle. Il est important de les rendre réguliers.

Les groupes de paroles avec les jeunes ainsi que la réactualisation des outils juridiques sont prévus.

Droit à l'information des jeunes et des parents

Les jeunes et les parents sont informés des rendez-vous, des démarches, des rencontres avec les partenaires, des synthèses avec l'ASE. Ils sont également informés du contenu des rapports préparant les audiences ainsi que des bilans ou informations préoccupantes.

Dans le quotidien les éducateurs évoquent avec les jeunes des actualités des faits politiques ou faits divers afin de sensibiliser et favoriser le débat d'idées. La MECS reçoit des revues et journaux que des jeunes consultent.

Une procédure détermine les modalités de consultation des dossiers par les parents et les jeunes.

VI.2 Droit à la sécurité et la bientraitance

La bientraitance au même titre que l'éthique ne se décrète pas, elle participe d'une veille, d'une vigilance permanente, quotidienne de l'ensemble des professionnels. Avec des exigences partagées afin de devenir une culture professionnelle et institutionnelle.

Le travail d'observation préventif sur des signaux, des symptômes, avec des actions éducatives appropriées favorisent la bientraitance. L'accompagnement des jeunes en situation de danger ou de crise avec des interventions complémentaires des différents professionnels, un travail de réflexion et d'élaboration en réunion d'équipe, l'utilisation d'un tiers (médiation, professionnel, instance externe) contribuent également à préserver la bientraitance.

Les professionnels et la direction recherchent face à ces situations des alternatives internes ou externes avec des prises en charge partielles ou séquentielles (changement de groupe, retour en famille, autres structures d'accueil)

La contention est parfois pratiquée pour protéger le jeune et le groupe nécessitant de faire confluencer la maîtrise physique et l'apaisement par la parole. Face à ces situations tendues, les échanges informels entre les professionnels et ses collègues, institués avec la direction, le psychologue, les réunions facilitent l'expression des émotions, des ressentis et la prise de distance.

Une formation collective sur la gestion de crise et régulation de la violence a été réalisée en 2019 en 3 séances.

VI.3 Droit au respect de la dignité, de la citoyenneté

Les professionnels sont attentifs à la place accordée aux parents, à la réalité et au système familial en évitant les jugements de valeur et projections.

Les éducateurs dans le quotidien sont vigilants afin de respecter l'intimité, la pudeur le respect du corps. Il existe une certaine solidarité entre les jeunes à l'égard de ceux qui souffrent en situation d'un handicap.

La confidentialité est importante, elle nécessite aussi une vigilance de tous les instants, afin de ne pas livrer d'informations pouvant porter atteinte à l'intégrité du jeune ou ses parents.

Deux professionnels ont été formés à la loi concernant la protection des données (affichage, dossiers, supports de communication). La mise en place de la réforme RGPD est en cours.

VI.4 La vie affective et la sexualité

Le droit à la vie affective et l'expression de la sexualité est indissociable de l'évolution du sujet, de sa place d'enfant au statut d'adulte. Le droit à la vie affective pose aussi de façon cruciale la temporalité du placement pour des jeunes placés dans le cadre de la protection de l'enfance, en particulier pour ceux n'ayant pas ou plus de liens familiaux.

Les jeunes concernés manifestent leurs demandes affectives et un lien d'attachement défectueux de façon implicite par des comportements d'opposition ou hétéro agressifs. Les professionnels sont à l'écoute et tentent de proposer des alternatives sous forme de médiations et de tiers (partiel ou séquentiel en établissement, séjours extérieurs...). La nécessité pour l'évolution et le bien-être de chaque sujet de rencontrer de nouvelles personnes, expériences et contextes doit rester une préoccupation des professionnels.

La vie affective des jeunes est prise en compte dans l'établissement en particulier par l'accueil de fratrie lorsque les liens intrafamiliaux sont indiqués. L'accueil des jeunes sur des groupes transversaux facilitent les liens identificatoires, de protection, de réparation entre les plus jeunes et les plus âgés.

Les professionnels proposent des activités et des sorties entre des jeunes de groupes différents. D'autres peuvent avoir l'autorisation (sous couvert de l'accord des parents ou de l'ASE) d'hébergement chez des amis(ies).

Les relations affectives et/ou amoureuses se réalisent en règle générale à l'extérieur de la MECS, mais il arrive que des jeunes entretiennent des relations « amoureuses » à condition de faire preuve de discrétion.

Les professionnels sont vigilants afin d'éviter des risques de déviances ou d'abus, tenant compte des expériences traumatiques vécues par certains jeunes.

Il peut arriver dans le cadre de la protection et de la prévention que les professionnels rédigent des fiches d'incidents ou des informations préoccupantes.

Les professionnels suivant les situations peuvent solliciter les CMP ou CMPP ainsi que le planning familial afin de proposer des actions pédagogiques dans le domaine de la contraception ou de la sexualité.

Les éducateurs, l'infirmière abordent également ces sujets soit individuellement ou dans le cadre d'activités de groupe, garantissant la confidentialité.

L'idée de familles d'accueil et/ou de parrainage est à étudier, le partenariat avec le planning familial est à développer

VII La communication et l'information

VII.1 Les outils et supports d'information

La circulation de l'information verticale

Plusieurs supports et médiations sont utilisés.

- **La salle du personnel**

En plus des affichages réglementaires, il existe plusieurs tableaux d'affichages pour communiquer avec les salariés afin de diffuser :

- ✓ Les **informations de la direction** vers les salariés (notes d'informations, de services, congés des salariés, astreinte des Cadres, manifestations dans la Maison,..),
- ✓ Les **informations organisationnelles** : présence enfants et adultes, notamment durant les week-ends et les vacances, transports à effectuer
- ✓ Les informations de **l'association et la congrégation**
- ✓ Les informations concernant **la formation**
- ✓ **Les actions des élus**

Des bannettes pour chaque membre de la direction, l'infirmière, le service jour et chaque unité sont mises à disposition pour faciliter la communication.

- **Le serveur informatique :**

Les unités de vie sont dotées d'ordinateurs permettant de transmettre les écrits professionnels à l'équipe de Direction via le secrétariat, de consulter les informations relatives aux enfants, les comptes rendus de réunions et les documents de l'établissement (projet associatif, d'établissement, rapport d'activité,...).

Une partie des données des jeunes est désormais informatisée. La mise en place d'un logiciel type « base de données » est à l'étude.

- **Les emails**

A ce jour, seul le groupe « adolescents » dispose d'une adresse mail, étant en lien plus soutenu avec les partenaires et l'ASE, et multipliant les démarches en ligne, notamment dans l'accompagnement des MNA. Au vu du bilan positif de cette mise en place, les autres unités de vie auront prochainement leurs propres adresses mail.

- **La documentation**

Des abonnements (ASH par exemple) sont à disposition des professionnels mais leur consultation est irrégulière.

La transmission de l'information transversale

- **Le cahier de liaison par unité de vie**

Sur ce cahier, tout professionnel du groupe peut noter des événements, des informations utiles ou accéder à une connaissance de la situation du groupe (pendant les congés par ex). Ils sont consultés systématiquement par les professionnels au moment de prendre leur service.

Les cahiers sont assez lisibles pour les professionnels du groupe mais pas obligatoirement pour les remplaçants (période de congés) ou chefs de service. Un effort est à réaliser pour les rendre plus factuels.

Les observations des jeunes sont notées sur des fiches individuelles, pouvant être utilisées dans le cadre du projet personnalisé.

- **Cahier de coordination**

Il est tenu par chaque éducateur coordinateur de groupe, sur lequel sont reportés les éléments de la semaine, l'organisation avec les rendez-vous sur chaque unité. Ce cahier est utilisé lors des réunions.

- **Le cahier de réunion**

Il est utilisé pour la rédaction des contenus des réunions, un professionnel rédige le compte rendu de réunion.

- **Les agendas**

La secrétaire de direction tient à jour l'agenda de la Maison d'Enfants.

Chaque unité à son propre agenda afin de rassembler les rendez-vous et le planning des hébergements et visites des parents propres à chaque enfant du groupe.

- **Le cahier de veille**

Il est renseigné par les surveillantes de nuit et consulté par les éducateurs et chefs de service.

Les coordinateurs assurent la liaison et l'interface entre les groupes, les liens se font aussi dans le cadre des activités ou du passage de jeunes sur des groupes.

L'ensemble de ces outils est accessible par la Direction. L'étude d'un logiciel métier est en cours afin d'informatiser une partie de ces outils.

VII.2 Les réunions et la communication interne/externe

Hormis sur des temps informels quotidiens qui sont à préserver, la communication est principalement activée dans le cadre de réunions ou d'instances institutionnalisées. La cheffe de service éducatif assure la planification des temps de réunion positionnés le mardi par cycle de 5 semaines et par unité pour chaque trimestre, tous les professionnels en sont informés.

Les professionnels des services généraux participent également à des réunions, animées par le chef de service. Les réunions sont assez nombreuses et diversifiées dans leurs contenus et objectifs pour favoriser la réflexion, l'analyse de situations complexes avec la recherche d'alternatives, le passage d'informations, la gestion du quotidien, de l'organisation, la régulation du travail d'équipe. Certaines réunions ont un ordre du jour et un compte rendu assurés par un professionnel, consignés dans le cahier de réunion.

La Directrice anime les réunions générales ainsi que les réunions avec l'équipe de Direction, avec l'équipe soins et enfin administrative.

La circulation de l'information interne / externe

La secrétaire assure l'accueil téléphonique en journée et fait le point avec les professionnels au moment de leur prise de service. Elle met en forme les rapports, notes d'incidents, informations préoccupantes et autres documents avant leur diffusion.

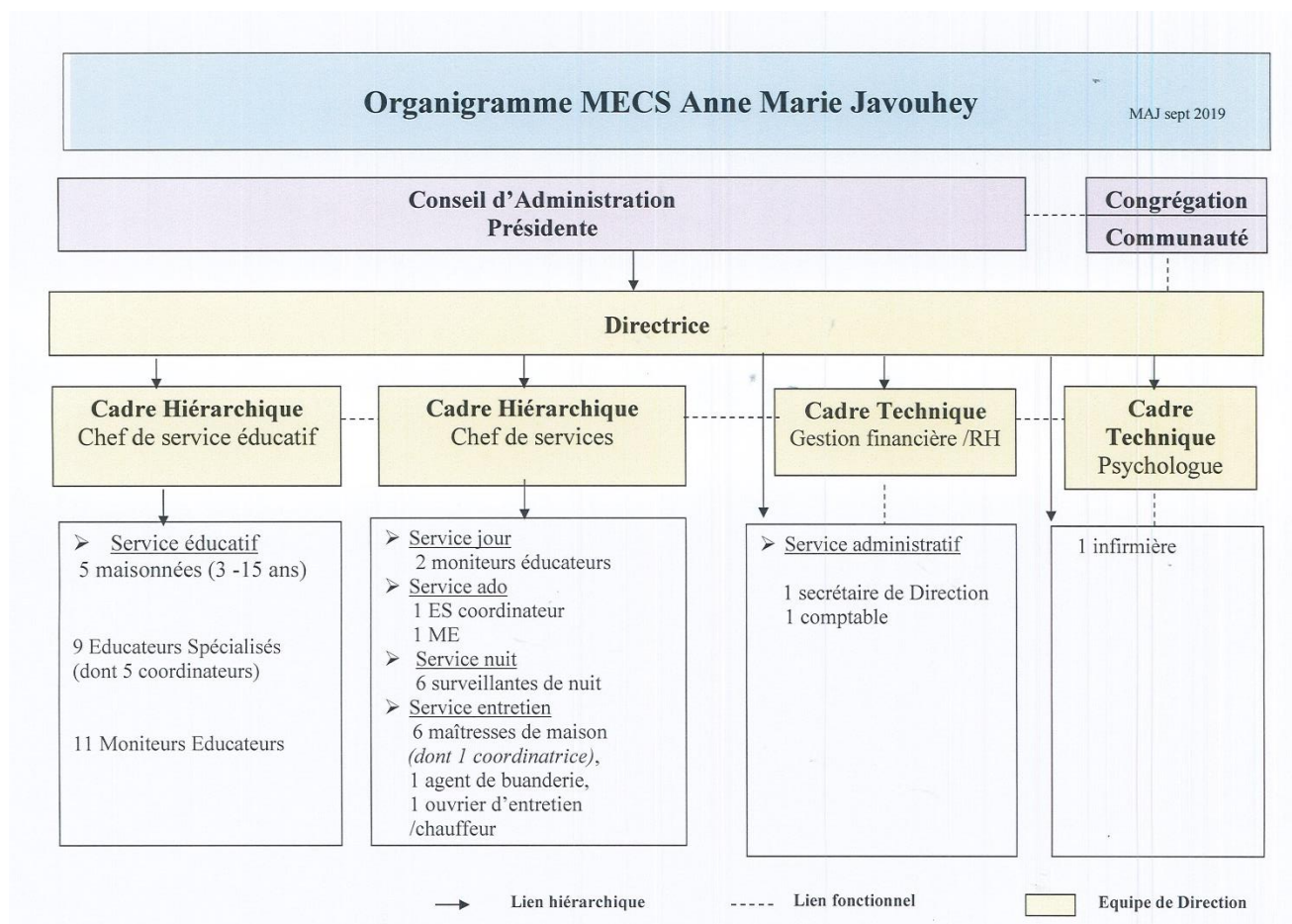
La secrétaire comptable assure l'accueil physique des personnes.

Les éducateurs sont en lien avec les référents ASE, les enseignants, le psychologue avec les praticiens des CMP et CMPP.

Les professionnels ont à leur disposition des téléphones portables DECT (dits « sortants ») en salle SSI pour appeler l'extérieur. Ils peuvent passer des appels à partir des unités de vie par le biais de numéros abrégés et recevoir des appels. L'ouverture des lignes dans les unités est à l'étude afin de faciliter les démarches.

VIII. La pluridisciplinarité

VIII. 1 Organigramme



VIII.2 Les qualifications - la définition des fonctions

- **L'équipe de Direction :**

La directrice garantit le bon fonctionnement de l'établissement dans les différents domaines afférents à sa mission. Elle représente la MECS à l'extérieur et favorise son évolution et son adaptation en fonction des politiques publiques en lien avec l'association.

La cheffe de service éducatif est garante de l'action éducative assurée au quotidien, elle gère et anime les différentes équipes éducatives. Elle supervise et valide les projets personnalisés des 5 maisonnées verticales (3 -15 ans). Elle assure la coordination avec les parents, les services de l'ASE et les partenaires

Le chef de services assure la gestion des services entretien, surveillants de nuit. Il gère les plannings, l'organisation des congés. Il assure la coordination avec les entreprises et les contrats de maintenance, en ce qui concerne la conformité et la sécurité. Il supervise et valide les projets personnalisés de l'unité pour les adolescents et le projet du service jour. Il coordonne l'activité de

la Maison d'Enfants, la présence des enfants, afin de faire le lien avec la société AGS qui gère notre service de restauration.

La cadre RH et budgétaire prépare les comptes administratifs et les budgets prévisionnels avec la directrice. Elle assure la gestion des paies, les dossiers du personnel. Elle prépare et organise avec l'équipe de direction le plan de formation. Elle assure la veille juridique et le lien avec le commissaire aux comptes.

Le psychologue rencontre les enfants à leur arrivée et peut réaliser des entretiens de soutien. Il prépare les suivis thérapeutiques à l'extérieur. Il est également disponible pour les professionnels afin d'aborder des situations complexes. (cf IV.3 le soutien thérapeutique)

- **Le service administratif :**

La secrétaire de direction assure le secrétariat de la direction mais aussi de l'association. Elle est en lien avec l'équipe éducative, elle organise l'accueil téléphonique, la gestion du courrier et corrige les rapports. Elle gère la file active en lien avec le DIRPA (service ASE).

La secrétaire comptable assure l'accueil physique de la maison d'enfants. Elle enregistre les factures et élabore les tableaux de gestion. Elle prépare et suit l'argent de poche des enfants.

- **Le service éducatif :**

Les éducateurs accompagnent les enfants dans les actes éducatifs du quotidien, mais aussi pour favoriser leur intégration scolaire et socioprofessionnelle. Ils utilisent différentes médiations éducatives et pédagogiques afin de favoriser le lien de confiance et de sécurité, ils assurent également la coordination avec les parents.

Ils élaborent et assurent le suivi et l'évaluation des projets personnalisés avec les enfants. Ils participent aux différentes réunions et instances institutionnelles et sont impliqués pour faire évoluer le projet d'établissement.

L'éducateur coordinateur : Il existe un coordinateur par unité, il rassemble les informations, il anime certaines réunions, il organise et veille au fonctionnement du groupe, à la continuité du service selon les plannings. Il assure cette responsabilité à hauteur de 6h/semaine.

- **Les services généraux :**

Les maîtresses de maison entretiennent les locaux d'une unité de vie. Elles gèrent le linge et la vêtue avec un accompagnement des enfants. Elles participent au bien-être des jeunes et de leur projet. Elles interviennent en journée en semaine et en roulement un dimanche après-midi sur trois avec partage du repas du soir.

Elles participent aux réunions de l'unité et institutionnelle. Elles organisent et accompagnent également les achats vêtue semestriels. C'est un élément de référence pour les enfants.

Une coordinatrice de maîtresse de maison intervient à hauteur de 4h /semaine.

Les surveillantes de nuit assurent la sécurité des enfants la nuit. Elles sont à l'écoute, elles interviennent et apportent un soutien aux jeunes en cas de besoin. Elles participent aux réunions d'équipe et institutionnelles.

La lingère assure la gestion du linge collectif et individuel. Elle exerce en lien avec les éducateurs et les maîtresses de maison des maisonnées.

L'ouvrier d'entretien assure les réparations et petits travaux afin de garantir la sécurité et le bien-être matériel.

Trois cuisiniers assurent la préparation et confection des repas en semaine et week-end. Le service restauration est externalisé depuis février 2019. Le chef cuisinier gère les achats en fonction des menus. Il aura le souci dans les prochains mois de favoriser les achats en circuit court.

Il existe des fiches de poste pour l'ensemble des postes et des fiches de mission pour les coordinateurs.

VIII. 3 Le travail d'équipe

Les objectifs :

- Favoriser les échanges d'informations et d'observations pour une meilleure connaissance des jeunes
- Renforcer, mutualiser les compétences et les approches multi référentielles
Être en capacité de prendre de la distance et changer ses postures

Il n'existe pas de discrimination, chaque fonction est prise en compte, chaque professionnel participe à la réflexion d'équipe et à l'évolution du projet ou la conduite de changement. La différence de formation, de qualification favorise la réflexion pluridisciplinaire, permettant aussi des débats contradictoires, des confrontations de point de vue afin de faire évoluer son regard et ses modes d'interventions. Ce sont en particulier les réunions animées soit par le chef de service ou les coordinateurs qui garantissent la dynamique d'équipe.

Le travail d'équipe permet aussi de dépassionner des situations, limiter les risques de conflictualisation et maintenir le lien de confiance.

La répartition des équipes éducatives par unité, coordonnée par un éducateur spécialisé, favorise les interactions et les liens interprofessionnels, avec une structure à taille humaine.

VIII.4 Les entretiens individuels – la politique de formation

Les entretiens individuels sont assurés par les deux chefs de service et la directrice. Un bilan de l'année est réalisé conjointement entre cadres et professionnel avec des objectifs opérationnels. Il est convenu d'évaluer la qualité et la méthode des entretiens individuels qui à ce jour sont en partie satisfaisantes.

Les entretiens professionnels concernant la formation sont réalisés par la responsable RH avec chaque salarié tous les deux ans. Ils sont différenciés des entretiens individuels qui ont lieu annuellement. Le plan de formation avec les formations individuelles, qualifiantes et collectives est initié à l'appui des entretiens et des besoins l'établissement.

La politique de formation se prépare à partir du mois de septembre. La direction pose les indications et priorités en particulier en ce qui concerne les formations en intra. Le plan de formation est proposé en novembre avec les instances du personnel. Les professionnels participent à des formations obligatoires (ex premiers secours, SSI) à des formations collectives afin d'accéder à une culture et des méthodes partagées, ils bénéficient également de formations qualifiantes.

VIII.5 La MECS un établissement formateur

Il est important pour la maison d'enfants de transmettre son savoir. A ce jour, 4 professionnels ont suivi une formation de tuteur d'apprentissage pour accompagner les apprentis. La maison d'enfants accueille deux apprentis par an dans le service éducatif et des stagiaires dans les autres services (direction, administratif, maitresse de maison). Elle participe, ainsi, à la mission de formation des futurs professionnels. De plus, l'accueil de stagiaire et d'apprentis est un levier important de recrutement.

Pour effectuer des vacances, principalement pendant les vacances scolaires, nous sollicitons des étudiants du social ou des pré- stagiaires afin de donner une expérience à des personnes qui souhaitent par la suite travailler dans le secteur.

La transmission des valeurs et pratiques professionnelles se fait dès l'arrivée de toute nouvelle personne dans l'établissement. Il serait intéressant de formaliser une procédure d'accueil des nouveaux salariés et stagiaires afin d'accueillir au mieux chaque personne et l'accompagner pendant sa période d'intégration.

VIII.6 La prévention des risques psychosociaux

La cadre RH assure une veille juridique, elle peut alerter sur les risques psychosociaux, avec une prise en compte des doléances et attentes des salariés.

Les entretiens individuels, l'écoute et la considération des cadres à l'égard des professionnels, les possibilités d'évolution de sa fonction (ex accueil de jour, coordinateur.), la circulation de la parole ainsi que les valeurs d'ambiances participent de la prévention des risques psychosociaux.

Le DUERP a été réalisé avec l'APAVE. Il doit être actualisé et revu annuellement avec la direction et les élus, les facteurs de risques sont identifiés avec des préconisations. La pénibilité au travail, ainsi que la pyramide des âges sont prises en compte afin de préparer la gestion prévisionnelle des emplois.

Les éducateurs bénéficient de groupes d'analyse des pratiques. Tout professionnel peut rencontrer un cadre de direction, le psychologue, ou ses collègues afin d'aborder et élaborer des situations complexes.

IX Organisation et logistique

IX.1 L'aspect financier

La cadre RH et gestion financière assure le contrôle de la gestion comptable et de la facturation mensuelle en lien avec la comptable de l'établissement.

Elle prépare avec la directrice le budget prévisionnel ainsi que le compte administratif en relation avec le commissaire aux comptes de l'association. Ces deux documents sont présentés au conseil d'administration pour validation.

L'engagement financier par rapport au budget accordé est évalué trimestriellement dans le cadre d'une concertation avec les différents cadres. Il existe une avance de caisse pour le groupe des adolescents afin de favoriser l'autonomie des jeunes.

Un plan pluriannuel d'investissement est proposé sur 5 ans (actuellement de 2017 à 2021) suivant les priorités et afin de maintenir l'amortissement du matériel.

Il est question dans les années à venir de contractualiser un CPOM (contrat pluriannuel d'objectif et de moyen) avec le département.

IX.2 Les locaux, le matériel, les véhicules

Depuis la rénovation des locaux en 2008, l'établissement est constitué de 7 unités de vie appelées « maisonnée ».

Chaque maisonnée comprend une cuisine, une salle à manger, un salon, une salle télévision, des sanitaires, des chambres de 1 à 2 lits avec bureau et armoire où l'enfant dispose de rangements pour ses affaires personnelles. Les locaux sont aménagés de façon contemporaine avec des coloris vifs et agréables. Ils offrent un cadre de vie se voulant proche d'une cellule familiale. Ils comprennent également des locaux d'entretien et un bureau pour les professionnels.

Aujourd'hui seules 6 maisonnées sont occupées par notre activité puisque le département a diminué la capacité d'accueil de la maison d'enfants de 68 à 60 entre 2011 et 2012. Le conseil d'administration de l'association Saint Joseph s'interroge quant à l'utilisation possible des locaux en lien avec l'activité de la maison d'enfants.

Deux maisonnées sont accessibles aux enfants en situation de handicap. Elles disposent d'une chambre et de sanitaires adaptés. Selon la réglementation sur l'accessibilité, l'établissement doit rendre accessible une 3ème maisonnée et faire quelques aménagements sur les autres locaux. L'agenda d'accessibilité programmé dit AD'AP, élaboré par l'APAVE en septembre 2017 échelonne l'ensemble des travaux de mise en conformité jusqu'en 2021.

Notons qu'à ces différents espaces s'ajoutent également :

- Des espaces extérieurs ludiques aménagés avec des jeux pour les plus petits (toboggans, bascules) autour d'un espace verdoyant.
- Une cour bitumée pour les activités sportives : vélos, rollers, sports collectifs.
- Des jardinets privatifs aux abords des unités de vie, avec salon de jardin et barbecue pour les jours estivaux.
- La cuisine centrale et la salle polyvalente attenante
- La salle « ado » créée en 2017
- Différents ateliers : arts plastiques, couture etc.
- Des salles d'accueil aménagées : accueil des familles, des partenaires.
- Différents lieux de maintenance (atelier et blanchisserie) sont localisés dans l'une des deux cours extérieures.

L'établissement dispose d'une flotte de véhicule comprenant :

- 3 véhicules 9 places
- 1 véhicule 7 places
- 3 véhicules 5 places

Ces véhicules sont utilisés au quotidien pour accompagner les enfants à l'école et se rendre aux rendez-vous extérieurs. Lors des week-ends et des vacances ces véhicules sont réservés pour les activités et les transferts.

IX.3 La sécurité et la conformité

L'établissement comprend différents bâtiments disposés autour de 3 cours. L'ancienne petite cour, en niveau bas, accueille les locaux administratifs, éducatifs et d'accueil.

Les locaux de cuisine, d'activités et d'hébergement s'ouvrent sur la grande cour de détente, les locaux de traitement du linge et ateliers sur la cour de service.

La totalité de la Maison d'Enfants a été réhabilitée et mise en conformité par rapport à la sécurité incendie de 2005 à 2008.

➤ La sécurité incendie

Tous les 3 ans, l'établissement reçoit la visite de la commission de sécurité pour les risques d'incendie et de panique.

Afin d'être en conformité, différents prestataires externes assurent la maintenance et le contrôle de nos équipements :

- Un prestataire assure la maintenance des extincteurs de l'établissement

- Un prestataire assure la maintenance de la chaufferie et hotte de la cuisine
- Un prestataire assure la maintenance des équipements électriques
- Des organismes externes certifiés, indépendants, contrôlent annuellement le système électrique et l'armoire incendie (tableau SSI).

Deux salariés de l'établissement ont reçu en 2010 une formation de « formateur en sécurité incendie ». Ces personnes sont chargées d'informer et de former les personnels au cours de séances d'instruction. L'ensemble du personnel reçoit une formation à l'exploitation du système de sécurité incendie. Régulièrement des exercices et simulations sont effectués dans l'année.

Les équipements, et notamment la literie, sont conformes au règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public : matelas anti-feu, couvertures, draps et alèses anti-feu.

Enfin, depuis 2016, la Maison d'Enfants a mis en place une information, réflexion et équipements concernant le plan « vigipirate » : signalétique, information, caméra à l'entrée.

➤ **La sécurité alimentaire**

Conformément à l'arrêté du 29 septembre 1997, l'établissement assure la mise en place, le suivi et l'amélioration continue de la méthode HACCP. Au 1er février 2019, la restauration effectuée sur place est externalisée et prise en charge par la société AGS. Elle poursuit, améliore et nous accompagne dans le suivi de ces normes.

Des autocontrôles sont faits par les laboratoires indépendants. Une information régulière et des analyses d'eau dans la Maison d'Enfants sont faites et renseignées par notre syndicat des eaux.

X. Les modalités d'évaluation du projet d'établissement

Le projet rédigé n'est pas la conclusion, il devient l'introduction à sa mise en œuvre. Cette dynamique évite le risque d'un projet écrit certes conforme aux exigences juridico administratives, mais peu vivant, partagé et intégré.

Les modalités d'évaluation du projet portent sur différents aspects :

- La cohérence entre ce qui est déclaré et réalisé
- L'efficacité, est-ce que les objectifs définis sont atteints ?
- La pertinence, est-ce que le projet, son offre de service répond bien aux besoins identifiés en interne et externe

Le projet produit à l'appui de la réflexion pluridisciplinaire des pistes, des propositions à mettre en perspective dans le temps, sur les cinq ans à venir.

Il devient nécessaire de proposer un plan d'action pluri annuel avec des objectifs opérationnels et stratégiques à prioriser, défini par le comité de pilotage et validé par la direction. Chaque objectif est l'objet d'une fiche action.

L'objectif d'amélioration du projet d'établissement devient de fait un objectif prioritaire de l'amélioration continue de la qualité, évalué annuellement.

Il est nécessaire de préserver le comité de pilotage pluridisciplinaire avec une rencontre trimestrielle.

Cette pratique d'évaluation du projet d'établissement permet de le réactualiser régulièrement, ce qui évite de le reconfigurer tous les cinq ans.

XI Les objectifs sur les cinq ans, les perspectives

LES PRECONISATIONS ISSUES DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Préconisations stratégiques		
Thèmes	Processus	Période / priorité
Diversification de l'offre de service	Réfléchir à la création d'appartements co locatifs ou studios sur des villes voisines, en tenant compte de la faisabilité (budget-sécurité- orientation du schéma - départemental)	
Soutien à la parentalité	Penser à l'élaboration d'un service de soutien à la parentalité ou placement à domicile avec un redéploiement interne avec une diminution de l'activité internat.	
Soutien à la parentalité	Prévoir un lieu d'accueil dans l'établissement afin de recevoir des parents et ou fratrie en hébergement afin de faciliter les liens et intervenir sur le plan éducatif	
Offre de service	Réfléchir à l'hypothèse de famille d'accueil, ou de parrainage annexé à la MECS afin de faciliter l'ouverture des jeunes sur un autre contexte éducatif et relationnel.	
Partenariat	Voir les perspectives de partenariat plus soutenues (jeunes avec des comportements difficiles) ASE médicosocial avec un tiers qui peut guider ASE : MDPH Envisager un lieu d'accueil avec des jeunes en difficultés, réfractaires au collectif, nécessitant un accompagnement de plus grande proximité, avec un encadrement plus renforcé	
Développement	Développer un service de suite afin de mieux accompagner les jeunes sortants et les familles	

Préconisations Opérationnelles		
Thèmes	Processus	Période/ priorité
Développement durable	Constituer un groupe afin de lancer la maison dans une réflexion autour de la protection de la planète	
Qualité	Reconstituer le groupe VIGIPACQ Mise en place de la réforme RGPD	
Admission	<p>Possibilité d'un second entretien avec les parents un mois après le premier entretien d'admission afin de faire un point et présenter le DIPEC dans un contexte plus favorable</p> <p>Prévoir de réfléchir sur la présence du référent au moment de l'admission.</p> <p>Limiter les admissions sur les périodes de vacances</p>	
Projet Personnalisé	<p>Formaliser une procédure du PP avec les différents étapes et outils</p> <p>Proposer des temps d'évaluation formalisés trimestriels avec le référent/le jeune/ les éducateurs soit en réunion, soit individuellement</p> <p>Vérifier l'atteinte des objectifs et la mise en œuvre des moyens</p> <p>Utiliser un outil d'observations avec des critères communs afin de mutualiser et enrichir les observations</p>	
Analyse des Besoins	Identifier de façon plus précise les besoins et défis des jeunes de 12 ans pour adapter les postures professionnelles et les activités.	

Réseau partenarial	<p>Développer le réseau avec des acteurs et ressources locales pour faciliter l'inclusion</p> <p>Favoriser les liens avec le village pour des activités locales</p> <p>Faire un état des lieux des partenaires et activer les réseaux des différents professionnels.</p> <p>Optimiser les conventions</p> <p>Proposer un système de professionnel référent par secteur (loisirs/culture-professionnel- structures spécialisées)</p> <p>Prévoir un document recensant le réseau d'employeurs, le mettre à jour et l'activer</p>	
Accueil de jour	<p>Proposer des formations aux médiations cognitives pour les deux éducateurs de l'accueil de jour</p> <p>Prévoir des rencontres entre les éducateurs et référent du jeune pour poser les indications de passage sur l'accueil de jour</p> <p>Renforcer la transmission des informations avec les coordinateurs de groupe</p> <p>Utiliser le cahier de transmission (cantine) pour échanger des informations institutionnelles</p> <p>Prévoir un registre de présence/ absence au quotidien</p> <p>Utiliser un outil d'observation (identique à celui du PP), préciser les objectifs de travail avec les jeunes afin d'en évaluer les effets</p>	
Communication externe	<p>Communiquer plus et mieux avec l'extérieur, afin d'ouvrir l'établissement et recevoir les habitants</p> <p>Envisager la création d'un site web et prévoir un professionnel en mesure de l'activer.</p>	

<p>Soins- Médical</p>	<p>Envisager des groupes thématiques concernant la santé avec des intervenants extérieurs (addiction, alimentation, sexualité.) > voir supports pédagogiques de l'éducation nationale</p> <p>Pour le suivi des traitements lors des vacances, faciliter la transmission d'informations fiables</p> <p>Revoir le protocole de gestion et d'aide à la prise de traitements</p> <p>Proposer plus de conventions et de coopération avec le planning familial en lien avec l'infirmière.</p>	
<p>Droits des enfants</p>	<p>Mettre à jour les outils de la loi 2002.2 avec la participation du CVS</p> <p>Réfléchir à la mise en place de groupes de parole</p> <p>Rétablir les réunions des enfants par maisonnée</p>	
<p>Veille juridique / Réunion Thématique</p>	<p>Proposer une réunion institutionnelle avec des transmissions des politiques publiques (utiliser cette possibilité dès lors qu' il y a un changement pour l'établissement en termes d'orientation et mission)</p> <p>Prévoir sur l'année des réunions thématiques, en fonction des demandes des professionnels et des besoins identifiés par la direction</p>	
<p>Communication Interne</p>	<p>Prévoir un écran digital pour les informations des professionnels</p> <p>Faire en sorte que les surveillantes aient la liste des bénévoles présents les week-ends</p>	

	<p>Mettre en place une adresse mail collective et passer ensuite à des mails individuels (+ formation)</p> <p>Faire un compte rendu avec un ordre du jour pour les réunions</p> <p>Signer ses écrits sur le cahier de liaison afin de faciliter la lecture des collègues (dont remplaçant)</p> <p>Vérifier la mise en application des décisions et modalités d'actions dans le cadre des réunions</p> <p>Revoir la possibilité pour les professionnels d'appeler vers l'extérieur (hors numéro programmé)</p> <p>Favoriser la fluidité et la lisibilité des informations en rationalisant les info (prévu en 2020 avec l'informatisation)</p>	
RH	<p>Affiner les besoins de formation à court et moyen termes</p> <p>Nécessité d'évaluer la nouvelle pratique des entretiens individuels au niveau de la répartition des cadres</p>	
Accessibilité	Respecter l'agenda Adapt	2022
Liens avec l'externe	<p>Développer les liens avec la municipalité avec une ouverture de la MECS, plus grande participation aux manifestations</p> <p>Demander à participer à l'élaboration du schéma départemental</p>	

Lexique

<i>A.A.</i>	<i>Accueil Administratif</i>
<i>A.D.P.E.O.</i>	<i>Association des Directeurs de la Protection de l'Enfance de l'Oise</i>
<i>A.P.J.M.</i>	<i>Accueil Provisoire Jeune Majeur</i>
<i>A.S.E.</i>	<i>Aide Sociale à l'Enfance</i>
<i>C.D.A.P.H.</i>	<i>Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées</i>
<i>C.D.O.E.A.</i>	<i>Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés</i>
<i>C.L.S.H.</i>	<i>Centre de Loisirs Sans Hébergement</i>
<i>C.M.P.</i>	<i>Centre Médico Psychologique</i>
<i>C.M.P.P.</i>	<i>Centre Médico Psycho Pédagogique</i>
<i>D.E.E.S.</i>	<i>Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé</i>
<i>D.E.F.</i>	<i>Direction Enfance Famille</i>
<i>D.T.S.</i>	<i>Délégation Territoriale à la Solidarité</i>
<i>D.R.J.S.</i>	<i>Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports</i>
<i>E.S.M.S.</i>	<i>Établissements Sociaux et Médico- Sociaux</i>
<i>E.T.P.</i>	<i>Equivalent Temps Plein</i>
<i>H.A.C.C.P</i>	<i>Analyse des dangers (terme anglais : Hazard Analysis Critical Control Point)</i>
<i>M.D.P.H.</i>	<i>Maison Départementale des Personnes Handicapées</i>
<i>M.E.C.S.</i>	<i>Maison d'Enfants à Caractère Social</i>
<i>P.A.C.Q</i>	<i>Plan d'Amélioration Continue de la Qualité</i>
<i>R.A.S.E.D.</i>	<i>Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté</i>
<i>R.P.I.</i>	<i>Regroupement Pédagogique Intercommunal</i>
<i>S.E.G.P.A.</i>	<i>Section d'Education Générale et Professionnelle Adaptée</i>
<i>S.R.P.C.</i>	<i>Syndicat de Regroupement Pédagogique Concentré</i>
<i>S.V.E.</i>	<i>Service Volontaires Européens</i>
<i>T.P.E.</i>	<i>Tribunal Pour Enfants</i>
<i>U.L.I.S.</i>	<i>Unité Locale d'Inclusion Scolaire</i>
<i>U.R.I.O.P.S.S.</i>	<i>Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux</i>
<i>V.I.S.A.</i>	<i>Volontariat International aux Services des Autres/Année Diaconale</i>



Association Saint Joseph
Maison d'Enfants Anne-Marie Javouhey
30 rue Anne-Marie Javouhey 60120 Le Mesnil Saint Firmin
Tél : 03.44.51.90.53 – fax : 03.44.51.91.25
Courriel : mecs@association-st-joseph.fr